

TITLE Quality Standards for Adult Literacy. A Practitioner's Guide to the Accountability Framework for the Adult Literacy Education System and Core Quality Standards for Programs = Normes de qualite pour l'alphabetisation des adultes. Guide de l'alphabetiseuse et de l'alphabetiseur sur le cadre de responsabilisation du Systeme d'alphabetisation des adultes et les normes fondamentales de qualite des programmes.

INSTITUTION Ontario Training and Adjustment Board, Toronto.

PUB DATE Mar 95

NOTE 94p.

PUB TYPE Guides - Non-Classroom Use (055) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)

LANGUAGE English; French

EDRS PRICE MF01/PC04 Plus Postage.

DESCRIPTORS *Accountability; Adult Basic Education; Adult Literacy; Developed Nations; Educational Improvement; *Educational Quality; Foreign Countries; French; *Literacy Education; Program Evaluation; *Standards

IDENTIFIERS Ontario

ABSTRACT

This guide is intended to answer the questions that literacy practitioners might have about the Accountability Framework and the Core Quality Standards approved by the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB). Section I provides a background to development of the framework and standards. Section II focuses on what an accountability framework is. It defines accountability and evaluation and describes these elements of the accountability framework for adult literacy education: definition of literacy education and literacy, guiding principles, vision statement, and systemwide objectives and strategies. Section III describes three more elements that OTAB needs to ensure suitable accountability and proper evaluation of programs: core quality standards, program features that indicate that the standards are being met, and evidence for each program feature. Section IV briefly addresses the pilot evaluations by 13 delivery organizations. Section V discusses next steps for OTAB and the literacy sectors and programs. Other projects related to accountability are listed, and ordering information on background materials on quality and evaluation is provided. A French version is provided. (YLB)

 * Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
 * from the original document. *

QUALITY STANDARDS FOR ADULT LITERACY

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

- This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
- Minor changes have been made to improve reproduction quality.
- Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

E. Butterwill

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

A Practitioner's Guide to

the Accountability Framework for the Adult Literacy Education System and Core Quality Standards for Programs

(Version française au verso)

Literacy Section
Learning and Employment Preparation Branch
Ontario Training and Adjustment Board

March 1995

2E069053

QUALITY STANDARDS FOR ADULT LITERACY

A Practitioner's Guide to

**the Accountability Framework
for the Adult Literacy Education System
and Core Quality Standards for Programs**

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION ii

I. BACKGROUND 1

 How Did We Get Here? 1

 The Literacy Quality Standards and Evaluation Project 1

II. WHAT IS AN ACCOUNTABILITY FRAMEWORK? 5

 What is Accountability? 5

 What is Evaluation? 6

 Elements of the Accountability Framework for Adult Literacy Education ... 7

 1. Definition of Literacy Education and Literacy 7

 2. Guiding Principles 8

 3. Vision Statement 13

 4. System-wide Objectives and Strategies 13

III. CORE QUALITY STANDARDS FOR PROGRAMS 25

 What is a Standard? 25

 Program Features 25

 Evidence 25

 Sector Standards 26

 5. Core Quality Standards 26

IV. THE PILOT EVALUATIONS 35

V. NEXT STEPS: 37

 OTAB Will: 37

 The Literacy Sectors and Programs Need To: 37

 What Do These Steps Mean? 38

OTHER PROJECTS RELATED TO ACCOUNTABILITY 41

BACKGROUND MATERIALS 43

INTRODUCTION

The OTAB Board of Directors approved the Accountability Framework and the Core Quality Standards in June 1994. A chief goal of Ontario's literacy field is now to implement these standards in the 800 literacy programs and services which OTAB supports.

The framework and standards were developed within the literacy field over the past three years. Two work groups generated the framework and the standards. A consultation involving thousands of learners and other participants in literacy programs commented on them and provided additional ideas.

This guide to the framework and standards hopes to answer the questions which literacy practitioners might have about the framework and standards. It is based on the experience of the people who helped to develop them. It was also informed by the thirteen evaluation pilots which have developed program features and evidence for the standards.

OTAB's goal for the next century is to achieve universal adult literacy. However, OTAB cannot meet this goal by itself. Fortunately, it has many partners to help achieve this aim: school boards, colleges, community agencies, and labour unions. A commitment by all sectors of society will make OTAB's vision a reality.

I. BACKGROUND

How Did We Get Here?

Much has been accomplished since the Ontario Government developed the *Government Plan for Adult Basic Literacy* in 1986. Ontario now has 800 literacy programs which serve 60,000 learners. The Ontario Training and Adjustment Board (OTAB), established in 1994, provides \$68 million to literacy programs and services.

When so much public funding is devoted to this important goal, students, instructors, administrators, boards, and the public want to be sure of program quality and cost effectiveness. OTAB's new quality standards provide strong guidance to literacy programs in their efforts to achieve the best programming possible in order to meet the needs of their learners and communities.

Based on experience, and on an on-going commitment to excellence, literacy deliverers can clearly state the necessary elements of good literacy programming. We have a desire to share that understanding with all partners, learners, administrators, Boards of Directors, the public at large. We want to draw upon their strengths in achieving common goals and to demonstrate the overall accountability of the literacy education system.

Each of the field's three cultural streams - Anglophone, Francophone, and Native- and each delivery sector - school board, college, community or labour - may also develop additional specific standards for itself and appropriate features and evidence. OTAB, however, is providing the framework or structure for overall program evaluation to measure how well these core standards are met and to increase accountability by all partners.

The United Kingdom and the United States have already developed quality standards for adult literacy programs. In Canada, some provinces have established or are developing quality standards. OTAB has launched this project to develop quality standards and evaluation guidelines for Ontario's adult literacy programs.

The Literacy Quality Standards and Evaluation Project

The Literacy Quality Standards and Evaluation Project supports the literacy field in its efforts to improve. In consultation with the field over a three-year period, the project has developed an accountability framework for OTAB's literacy education system and eighteen core quality standards for all literacy programs in Ontario. The standards are one part of the accountability framework which guides practitioners in their use of the standards.

The project began in November 1991 when the Literacy Branch, Ministry of Education¹, and a policy work group, composed of experts from the literacy field and government, developed the elements of an accountability framework. Members of the Anglophone, Francophone, and Native literacy communities were involved in this policy work group. Work group members included practitioners and learners from school boards, community-based agencies, colleges, and labour delivery organizations.

After an accountability framework was developed, the Literacy Branch established a reference group on quality standards and evaluation guidelines in 1992. This group included the executive directors or equivalent of the nine provincial umbrella groups, each representing a different literacy delivery sector. They contributed to the plan for developing quality standards and evaluation guidelines.

In January 1993, a second literacy work group developed a draft set of core quality standards. This second work group consisted of representatives of the school board, community, college, and labour sectors serving Anglophone, Franco-Ontarian and Native peoples. Discussions in each delivery sector were co-ordinated by the nine umbrella organizations making up the Reference Group. These organizations represent the diversity of Ontario's literacy field:

- Association de l'éducation alternative for Francophone school boards;
- Formation de base de l'Ontario (FBO) Committee for Francophone college programs;
- Laubach Canada - Ontario for Laubach literacy programs;
- Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators (CESBA) for Anglophone school boards;
- Ontario Basic Skills (OBS) Committee for Anglophone colleges;
- Ontario Federation of Labour (OFL) for labour programs;
- Ontario Literacy Coalition (OLC) for Anglophone community programs;
- Ontario Native Literacy Coalition (ONLC) for Native community literacy programs; and

¹ The Literacy Branch was transferred to the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB) on October 1, 1993. OTAB is a Crown agency of the Ministry of Education and Training. Responsibility for administering the Project now lies with the Literacy Section, Learning and Employment Preparation Branch, OTAB.

- Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) for Franco-Ontarian community programs.

These organizations were funded by the National Literacy Secretariat to work with their sector's programs. They collected the program responses from the consultation and prepared nine reports which reflected the views of their sectors. Some individuals and literacy programs also provided separate responses to the draft framework and standards.

After reviewing the results of this consultation, OTAB staff:

- compiled the results for distribution to the literacy field and
- finalized core quality standards for all literacy programs.

The National Literacy Secretariat, through its federal/provincial stream of funding, funded thirteen pilots in order to develop program features and evidence for each of the eighteen standards and to test these features and evidence while evaluating their own literacy programs. Pilots will report in the spring 1995 and the results will be shared with the literacy field. "How to" manuals will also be developed in order to share the pilots' experience throughout the field. Services are also working with OTAB staff to develop core standards as are employer-initiated workplace programs.

On June 15, 1994, OTAB's Board of Directors approved the framework and core quality standards. As a result, the 1995/96 grant applications include a draft set of possible features and evidence for each standard, based on the experience of the pilots to date. OTAB hopes to help administrators by showing the ways to introduce the standards into literacy programs.

Programs will evaluate themselves annually. Funding will be available for larger scale evaluations on a rotating basis.

II. WHAT IS AN ACCOUNTABILITY FRAMEWORK?

The accountability framework attempts to address the twin issues of accountability and evaluation. To ensure government support and funding, the literacy field needs to show how effective and efficient its programs are. Accountability can be achieved by developing and following the quality standards for evaluation. Evaluation means to review how well a program or person meets a standard.

What Is Accountability?

The public is holding government at all levels responsible for ensuring that tax dollars are well spent. All programs and partners in the adult literacy field, including the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB), form Ontario's literacy education system. This system receives government funding and is accountable to the government for the results which it achieves in raising adult literacy skills.

Accountability in adult literacy education operates at several levels. The ultimate accountability at the program and system levels is to adult learners.

Government is responsible to programs for funding and for ensuring that its support is equitable. It is monitored and evaluated for its effectiveness and efficiency in administration.

Programs are accountable for the results they promise to achieve and how they achieve them, to their funders, sponsoring organizations, communities and other partners. They are also responsible to learners for providing them with the necessary instruction and other types of support to ensure that learners achieve the goals which they have negotiated with staff.

Adult learners are responsible to programs for their attendance and for their own work to achieve their goals. All learners should have the opportunity to achieve their individual goals to the extent their ability and time allow. Learners' collective outcomes should be equitable across all target groups.

What Is Evaluation?

There are many levels of evaluation. To show how these levels work, we looked to the needs of the literacy system, literacy programs, and adult learners.

1. *System Evaluation*

A system evaluation reviews how well programs, services and funders work together to:

- reflect the principles they have adopted;
- achieve the objectives they have set; and
- use appropriate strategies to achieve the objectives.

A system evaluation looks at overall effectiveness and efficiency. Based on these findings, it looks critically at the need for changing principles and strategies which are not working or which are interfering with the objectives. It also re-examines the objectives and may set new objectives when those existing have been met.

For example, an Ontario system evaluation would focus particularly on the principles, objectives, and strategies in the accountability framework in addition to the combined results from all the literacy programs and services.

2. *Program Evaluation*

Program evaluation is the primary focus at this stage of the project. It looks at how well individual programs reflect their principles, meet established quality standards, and achieve results. Evaluation is needed to inform and improve the program. A program will set new objectives and strategies when it has achieved those previously set or when it has found them to be ineffective. This process is sometimes called formative evaluation.

3. *Learner Evaluation*

An important part of a program evaluation is measuring "aggregate learning outcomes." How well does the program help learners to achieve the results they wanted? To evaluate learner outcomes, programs have to assess or to help learners to assess their skills, set goals for themselves, and systematically evaluate their learning. To ensure that the collective results or learning outcomes for learners are met, programs make changes based on their findings.

Elements of the Accountability Framework for Adult Literacy Education

OTAB's accountability framework for the literacy field includes:

at the system level,

- definitions of "literacy education" and "literacy";
- principles;
- vision statement;
- system-wide objectives;
- strategies to achieve objectives; and

at the program level,

- core quality standards;
- program features which tell when the standards are being met;
- evidence for each program feature.

These elements are to make the entire literacy system accountable so that its success can be evaluated.

ACCOUNTABILITY FRAMEWORK FOR THE ADULT LITERACY EDUCATION SYSTEM

1. Definition of Literacy Education and Literacy

- 1.1 Literacy education is part of a process or cycle of lifelong learning, based on life experience, shared knowledge, and decision-making by learners supported by their instructors. Literacy education contributes to the development of self-knowledge and critical thinking skills. In turn, this development empowers individuals and communities.
- 1.2 Literacy is the ability to read, write, calculate, speak, and understand as well as sign (for the Deaf) and communicate in other symbolic forms of language, according to need. It is a continuum of these skills necessary for everyday life in the home, at work, in education, and in the community.

It is useful to think in terms of "literacy" and "literacy education" so that there is a distinct definition for each term.

"Literacy education" is the process of acquiring literacy, but defining "literacy" itself is not easy. It depends on the needs of an individual and of society in general as well as the values of a particular community at a specific time. The literacy skills which were adequate in Ontario in 1895 would probably not be considered enough for everyday life today.

The definition of literacy emphasises the continuum of skills and the setting in which they are used. The 1989 literacy survey was based on four levels of literacy. It showed that there is a large gap between basic literacy (levels one and two) and critical literacy (level three). Level four meant that people had the every day literacy skills they needed to function. Only 62% of Ontarians had literacy skills at level four.

Literacy needs also vary from community to community. Sometimes specific literacy skills are needed for communication. That is why the wording "other forms of language" is included in the definition. This wording can refer to Blissymbols and other systems of communication used by people with disabilities, a community which has specific literacy needs.

However, literacy can be more than a set of skills: it can help to define and protect a minority community. For example, literacy in French is crucial to Franco-Ontarians, as individuals and as a community. Literacy in a language of origin is viewed as essential to revitalising Aboriginal cultures in Ontario.

Sometimes "literacy" is defined as simply the ability to read and write. However, literacy and numeracy - the ability to do arithmetic - are usually linked since together they comprise the most basic skills for further learning. Most people in the literacy field regard being "literate" as much more. It includes the skills needed to function in the modern world. These skills are sometimes seen as equivalent to the skills usually acquired by Grade 12.

2. Guiding Principles

The policy work group developed five guiding principles to direct the future development of the literacy field. These principles are reflected throughout the core quality standards:

- Belief in Learners;
- Respect for Racial and Cultural Diversity;
- Lifelong Learning and Adult Education;
- Adequate and Appropriate Service Provision; and
- Integrated Services.

2.1 *Belief in Learners*

- 2.1.1 We recognize the knowledge, experience, and life skills that learners bring to literacy learning.
- 2.1.2 We consider learners to be partners in planning and decision-making for programs and services. Their ideas are valued and they play a meaningful role in setting new directions.

Learners bring much knowledge and experience to their programs. OTAB and its partners in the literacy field do not look at learners only in terms of what they lack. Like other participants in adult education programs, they are able to learn as well as to teach others. Learners are invited to participate in planning and developing the curriculum and the programs which are set up to meet their needs. This participation will enrich the programs and contribute to learners' personal skills and awareness.

2.2 *Respect for Racial and Cultural Diversity*

- 2.2.1 We promote racial and cultural diversity in literacy education.
- 2.2.2 We encourage staffing of programs to reflect the racial and cultural diversity of the communities which they serve and support the right of communities to create flexible programs which meet the needs of their diverse population.
- 2.2.3 We recognize the right of Ontarians to literacy education in:
- one of Canada's official languages and
 - a language of origin for Aboriginal peoples or
 - another form of language for people with disabilities.
- 2.2.4 We support the right of Aboriginal peoples to be literate in their own languages as well as in English or French. This affirms the revitalization of Aboriginal culture and the authority of Aboriginal people to determine their literacy needs and programs.
- 2.2.5 We support the right to literacy education in French for Francophones. We ensure that literacy education in French will be directed by Francophones and that the linguistic and cultural needs of the Francophone population will be

recognized in all provincial literacy programs. We recognize the intrinsic role of literacy as a means of survival and empowerment for the Francophone community in Ontario.

- 2.2.6 We affirm the need of Ontarians to literacy education in their first language, in order to ensure a bridge to English as a Second Language (ESL) or Actualisation linguistique en français (ALF).

Literacy and language are intimately connected. In turn, language is one of the most important foundations for a culture. There are many different racial, cultural and linguistic groups in literacy programs. For Franco-Ontarians and Aboriginal peoples, literacy is seen as fundamental to community survival and development.

Aboriginal peoples' languages are threatened because of their treatment in the past. "Language of origin" means what would have been a first language, if Aboriginal languages had not been threatened by the majority culture.

Many persons who are deaf, and some other peoples with disabilities, often consider themselves a distinct cultural group. Sign Language is legally considered the first language for people who are Deaf. The languages used by the Deaf are American Sign Language (ASL) and Langue des signes québécois (LSQ).

For some people, it is easier to become literate in English or French when they are literate in their first language. In Canada, "first language" means the language a person normally uses other than English or French. A first language literacy program presents new concepts, such as reading and writing, in the language which belongs to the learners. Researchers recognize that such skills learned in the first language are more easily transferred to a second language.

2.3 *Lifelong Learning and Adult Education*

- 2.3.1 We recognize literacy as fundamental to any future framework on lifelong learning and adult training in Ontario. Our learning system must be adaptable, so that learning can occur where, when, and in the ways it is needed.

Lifelong learning is often discussed in relation to people who are already highly educated but not in relation to those with less formal education who have basic learning needs. Literacy must be included in this concept as literacy is the foundation for all further learning.

In addition, the concept of lifelong learning breaks down barriers between youth and adult education as well as between school and work, giving people the flexibility to match their learning styles.

2.4 Adequate and Appropriate Service Provision

- 2.4.1 We recognize that funding should be consistent with objectives.
- 2.4.2 We recognize that there are different approaches to learning and different organizations which provide learning opportunities. We promote a diverse, community-based network of public, non-profit literacy providers to ensure flexibility in learning opportunities and to support the full range of learner needs.
- 2.4.3 We encourage all programs to develop or modify curriculum to reflect, in an equitable way, a culturally and racially diverse society, both genders, and people with disabilities.
- 2.4.4 We recognize training as a priority for all those participating in the literacy field.
- 2.4.5 We encourage all programs to accommodate the special access needs of people with disabilities, including the provision of equitable delivery and support services.
- 2.4.6 We expect all programs to accommodate the needs of women in the provision of appropriate support services.
- 2.4.7 We ensure adequate access to programs and services for rural Ontarians.

The literacy delivery network is made up of many elements: the Independent Learning Centre (Ministry of Education and Training)), school boards, colleges, labour and community organizations.

The literacy field is concerned about stability and the need for long-term planning. Principle 2.4.2 relates to organizations receiving on-going core support for literacy education. It has been public policy that core funding for the delivery of basic education goes to a stable non-profit delivery infrastructure. This policy in no way precludes business selling literacy training to employers or individuals. Employers may purchase services in the workplace from private trainers. Programs may contract with private trainers for services which they are unable to provide. In either case, when public funding is involved, the grant recipient is responsible for ensuring that services sub-contracted to a private trainer are delivered based on the approved quality standards and funding criteria.

The literacy field wants training which is inclusive and available for everyone involved in literacy work: learners, instructors, and administrators.

Literacy practitioners also want their programs to be inclusive of all people, especially those who have traditionally been neglected in our society, such as women. The consultation especially focused on the role of people with disabilities in literacy programming. All types of disabilities - learning, developmental, physical, psychiatric, and sensory - can affect taking part in a literacy program.

Different types of disabilities require distinct support services, such as interpreters and intervenors. While many advocate "main streaming" of people with disabilities, others feel that disabled people, such as those who are Deaf, have a unique culture which builds on common experiences.

2.5 Integrated Services

- 2.5.1 We promote programs which meet the needs of learners in an integrated way.
- 2.5.2 We advocate that support services should be available to the learner, not tied to a funding program, in order to encourage co-operation and co-ordination between programs and services.
- 2.5.3 We advocate special bridging initiatives to increase timely referrals as well as to promote links between programs.
- 2.5.4 We promote partnerships among the Government of Ontario, OTAB, and program providers as well as between program providers and learners.

The literacy field recommended to OTAB a model for a seamless literacy education system. Services and administrative procedures should be promoted that make it easy to progress through the learning system and to move between programs. To ensure that a choice of program is available to learners, a variety of support services were considered necessary. The field focused on the need for the integration of programs and services. By integration, the field meant that the same services should be easily available through all programs. A person should not have to go to several places to find support services such as child care, transportation, income support and counselling.

Bridging initiatives are meant to fill in the gaps which might exist between programs. When a learner needs to get from ESL/ALF to a more advanced adult basic education program, there may be a need for bridging programs between the various levels and types of education and other support services.

Although these principles refer to services being tied to learners and not programs, they do not mean that a program like family literacy, which includes parents and children, should not exist. In family literacy, child care is an important part of the program.

3. Vision Statement

- 3.1 We recognize the right of all Ontarians to literacy education.
- 3.2 We support a commitment by all sectors of society aimed at universal adult literacy in Ontario by the year 2000.

The 1948 **Universal Declaration of Human Rights**, which Canada signed, notes in Article 26(1) "Everyone has the right to education." Moreover, in 1976, Canada ratified the **International Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights** which is binding in international law. Ratification took place after consultation with all provinces. The Covenant's Article 13(1) states:

The States Parties to the present Covenant recognize the right of everyone to education.

In Article 13(2)(a), the Covenant states: "Primary education shall be compulsory and available free to all." Article 13(2)(d) also notes that:

Fundamental education shall be encouraged or intensified as far as possible for those persons who have not received or completed the whole period of their primary education.

Canada was active in the development of the 1985 **Declaration on the Right to Learn**. Included in the Declaration's right to learn is "the right to read and write." The Declaration notes that the right to learn "must be recognized as one of the fundamental rights. The act of learning, lying as it does at the heart of all educational activity, changes human beings from objects at the mercy of events to subjects who create their own history."

The vision statement's use of the term "right to literacy education" is not intended to create, define, or affect legal rights or to be used in interpreting any legal rights. It is meant to convey that OTAB recognizes and supports universal literacy as an aspiration or goal which society must strive for and promote.

4. System-wide Objectives and Strategies

An objective should refer to an achievable and measurable goal or result.

A strategy should tell us how we can meet our objectives. It includes action statements which tell us what will be done.

The Guiding Principles commit the literacy system, which includes OTAB, to broad goals which advance adult literacy in Ontario. We need to define the practical objectives and strategies in order to reach these goals. The policy work group was not able to develop objectives and strategies, due to the relatively short time it met. Instead, participants suggested objectives and strategies during the consultation. The strategies are a call for joint action addressed to the individuals and organizations with a stake in literacy education -- in government, education, the media, business, labour, and the general public.

The consultation in the literacy field highlighted seven broad objectives, focusing on:

- **Lifelong Learning;**
- **Accessible, Learner-centred Literacy Services;**
- **Diversity and Equity in Employment and Participation;**
- **Literacy Education System;**
- **Program Evaluation;**
- **Recognition of Learning; and**
- **Literacy Practitioner Training**

4.1 Lifelong Learning

Objective To recognize lifelong learning as an accepted way of life and as an Ontario policy by the year 2000

Strategies Continue to develop co-operative partnerships among literacy organizations, labour, business, industry and government in order to share resources and advocate more effectively.

Increase awareness and understanding of literacy issues, programs, and learners' needs with the support of the media.

Recognize literacy as an integral component of training and economic development as well as lifelong learning.

Recommend that the Government of Ontario proclaim an Ontario literacy policy with literacy education established as a right of all Ontarians.

Upon review of the recommendations of the Royal Commission on Learning, recommend that the Ontario Government consider legislating the right of adults in Ontario to access adult education, from literacy and numeracy skills at the most basic levels through to the skills generally required to complete secondary school education.

Current Activities Related to Lifelong Learning

- OTAB itself is a partnership of labour, business, equity groups, education and training organizations, and government. Councils currently reviewing programs are also made up of these labour market partners. Local boards will be too. These local boards will be established in 25 regions across Ontario over the next year.
- Literacy Ontario has been re-established as an umbrella and visual identity for Ontario literacy activity. New products are available to programs. OTAB is also working on a partnership with ABC Canada to increase awareness regarding literacy.
- Ties are being built between literacy programs and apprenticeship through the Evaluating Academic Readiness for Apprenticeship Training (EARAT) project. This project will assess readiness for apprenticeship in-school training as well as diagnose gaps which can be met through college preparatory programs such as OBS.
- The labour adjustment preparatory program (LAPP) responds to the adjustment advisory service (AAS) in large plant closures. Ties are being established with OTAB-supported Ontario Skills Development Offices (OSDO's) and Ontario Skills (OS) offices. Literacy is a component of training in some sectoral agreements.
- OTAB co-chairs have written to the Ministry of Education and Training requesting that Ontario proclaim an Ontario literacy policy with literacy education established as a right of all Ontarians.

4.2 Accessible, Learner-centred Literacy Programs and Services

Objective To make literacy programs and services available to everyone who needs them

Strategies Provide consistent, adequate, long-term funding to ensure a high quality, stable delivery system.

Negotiate with Human Resources Development Canada (HRDC) to fund literacy delivery in Ontario in partnership with OTAB and ensure that this partnership is reflected in any relevant future agreements between the federal and provincial governments.

Continue to develop a partnership between the literacy community, human service organizations, and equity groups,

inside and outside government, to establish support services which ensure access and equity among learners.

Ensure access to literacy education services without regard for attachment or potential attachment to the labour force.

Encourage learner participation at all levels of literacy organizations and throughout the literacy education system.

Further develop approaches which meet the specific learning needs of individuals, communities, and other groups, particularly women, racial minorities, people with disabilities, Francophones, Aboriginal Peoples, and other cultural minorities.

Assist Aboriginal Peoples to develop standard, literary forms of Aboriginal languages as the basis for producing learning materials in these languages.

Establish and implement whenever possible an effective first language literacy program for those whose first tongue is not English or French.

Develop distance education models for literacy education in French and in English, in co-operation with commercial and public television, Contact North, and other appropriate organizations, and seek private sector funding partnerships to finance programming.

Current Activities related to Accessible, Learner-centred Literacy Programs and Services

- Programs receive consistent funding. In 1993/94, when OTAB began, some funding was made available in OTAB to ameliorate reductions in funding.
- OTAB has assured literacy delivery organizations that programs for learners without a formal attachment to the labour force will continue to be funded.
- OTAB has asked MET to include foundation skills in any future training agreement with HRDC.

- The Speech Assisted Reading and Writing (SARAW) program is being implemented in Ontario programs through a partnership of the Neil Squire Foundation, the National Literacy Secretariat, DEC Computer Company, and OTAB.
- All literacy programs are aware of the need to serve equity groups. Specific programs for groups such as the Deaf are also supported by OTAB. Materials development projects for women, Francophones, and Aboriginal Peoples have been funded through the Canadian Congress on Learning Opportunities for Women (CCLOW), Centre FORA for Francophones, and the new Ningwakwac Clearinghouse for Aboriginal materials.
- OTAB has supported activities to develop standard, literary forms of Ontario's 13 Aboriginal languages. These forms can become the basis for producing learning materials and establishing literacy programs in such languages as Cree or Mohawk.
- OTAB funding has been provided to multilingual literacy services in Metro Toronto.
- OTAB is now developing programs with TV Ontario. In the future, it is hoped to develop distance training for both practitioners and learners using a variety of technological aids.

4.3 Diversity and Equity in Employment and Participation

Objective To ensure access and equity for all learners, literacy practitioners and other participants in literacy education.

Strategies Increase representation of racial and cultural minorities as well as people with disabilities, at staff and volunteer levels in literacy organizations, through improved recruitment practices.

Implement equity policies in literacy organizations.

Current Activities Related to Diversity and Equity in Employment and Participation

- OTAB will be supplying demographic data to literacy programs based on the service catchment areas which they have identified. This information can inform hiring and programming decisions.
- Programs are more actively recruiting persons reflecting their learners' backgrounds and their communities. This activity is particularly true of community programs.

- According to Policy Program Memorandum 119 (July 13, 1993), school boards are required to develop and implement policies on Anti-Racism and Ethnocultural Equity.
- Most literacy programs are covered by pay equity legislation.
- The Employment Equity Act, 1994, is the law for the broader public sector, which includes literacy programs.

4.4 Literacy Education System

Objective To establish a well co-ordinated, comprehensive literacy system which shares resources and avoids duplication

Strategies **Within communities:**

Co-ordinate community supports to ensure that the learners' self-identified needs are met

Develop linkages with key partners and programs to meet the needs of learners and communities as well as to facilitate learner mobility.

Ensure that assessment is available to all learners to determine their literacy levels and needs and to refer them to appropriate programs.

Provincially:

Establish articulation agreements among training providers to ensure standards for all literacy education

Review and further develop network supports, such as an easily accessible, user-friendly data base and hot lines, to facilitate the referral to appropriate literacy or other preparatory skills training programs.

Current Activities Related to Developing a Literacy Education System

- Through the Literacy Community Planning Process (LCPP), many literacy providers are working towards improved opportunities for learners to move between programs according to need.

- The literacy field is working together on improved assessment procedures based on their experience with the Labour Adjustment Preparatory Program (LAPP) for jobLink clients and others in their communities.
- Most urban communities have hotlines; networks and programs also provide information to others. A print-directory has been produced by Alphabase which will soon introduce more user-friendly computer products and software to assist in information retrieval and referral at the local or regional level.
- Through the Adult Preparatory Programs Articulation and Standards (ASP) Project and the Recognition of Adult Learning Project (RALP), a system is being developed and piloted which will allow recognition of learning, prior learning assessment (PLA), and improved transfer for learners between programs. In the future, this system will allow programs to document consistently the learning results of their students.
- Assessment procedures are being improved through a manual to be published in spring 1995. It will be based on the Labour Adjustment Preparatory Program (LAPP) experience, training for college staff involved in job Link/OBS, and training for community program staff on portfolio assessment. This project is being carried out by a partnership of Conestoga College and the Ontario Federation of Labour (OFL) "BEST" Program.

4.5 Program Evaluation

Objective To establish core quality standards and methods of evaluation for literacy education and to implement them in all programs and services.

Strategies Develop a comprehensive and understandable accountability framework for all partners in literacy provision

Develop methods for measuring program success and for maintaining accountability relationships.

Adapt core standards or develop and implement additional standards specific to particular delivery sectors and cultural/linguistic groups.

Develop methods for evaluating learner progress on an on-going basis.

Ensure regular evaluation with input from participants, instructors and other stakeholders to help each literacy program achieve its own goals and meet core quality standards.

Undertake a province-wide system evaluation when program evaluation and appropriate learner assessment methods have been implemented in all delivery sectors.

Research and analyze all program models to determine outstanding delivery methods and content.

Current Activities related to Program Evaluation

- The accountability framework has been developed. It will be implemented through a process outlined in this booklet.
- Methods for evaluation are being tested and "how to" manuals will be published.
- Sector standards may be adapted and developed by the cultural streams and delivery sectors for implementation by their member organizations.
- Standards are being developed for literacy services, such as information, referral and networking.
- The results of piloting projects over the past seven years are available in reports on projects funded through the National Literacy Secretariat. Many of these reports are available through Alpha Ontario, the resource centre for literacy and language training.
- Alpha Ontario helps programs to learn of research from outside Canada on most topics related to literacy.

4.6 Recognition of Learning

Objective To implement a system for recognizing and accrediting the foundation skills of adults at all learning levels.

Strategies Establish a co-ordinated approach in consultation with all deliverers to measure learners' progress, including the ability to apply skills in new settings.

Work in co-operation with the Ministry of Education and Training to introduce a provincially recognized certification system for adult preparatory programs which:

- respects individual needs and goals;
- provides recognition at all levels of preparatory programs; and
- provides a provincially recognized adult accreditation for completion of upper level basic skills programs.

Market the value of accreditation to post-secondary training institutions and employers.

Current Activities related to Recognition of Learning

- OTAB has recommended to the Minister of Education and Training that a provincially recognized certification system for adult preparatory programs be established.
- RALP and ASP, when fully implemented, will meet the objective of a system for recognizing learning and providing accreditation, while respecting individual needs and goals.

4.7 Literacy Practitioner Training

Objective To establish a co-ordinated, effective, seamless and comprehensive system to train literacy practitioners and other participants in literacy organizations and to recognize their experience and training.

Strategies Develop a continuum of courses to meet the diverse needs of literacy practitioners.

Develop accessible in-service training for all practitioners.

Provide adequate and appropriate training to prepare literacy practitioners to work with adults with disabilities and to recognize learning disabilities.

Offer training which enables practitioners to assess and appropriately respond to the range of learning styles of participants in literacy programs.

Establish a means of formally recognizing initial and on-going training for practitioners.

Current Activities related to Practitioner Training

- The Clearinghouse for Literacy Worker Education (CLWE), a cross-sectoral group of practitioners, is working on a framework for identifying skills needed by literacy workers, Prior Learning Assessment, recognizing learning, and developing training opportunities for literacy practitioners. It is also making literacy workers aware of opportunities.
- The Ontario Native Literacy Coalition (ONLC), in partnership with the First Nations Technical Institute, has developed a practitioner course which is certificated by Loyalist College.
- La Cité collégiale is developing a certificated course for literacy workers, in co-operation with the Centre d'alphabétisation de Prescott (CAP), Hawkesbury.

Follow-up with the Ministry of Education and Training (MET)

Some of these strategies went beyond OTAB's direct responsibilities. They could only be recommended by OTAB to the Minister of Education and Training. In a letter of August 4, 1994, OTAB's Co-chairs recommended that the Ontario Government:

- proclaim an Ontario literacy policy with literacy education established as a right of all Ontarians;
- upon review of the recommendations of the Royal Commission on Learning, recommend that the Ontario Government consider legislating the right of adults in Ontario to access adult education, from literacy and numeracy skills at the most basic levels through to the skills generally required to complete secondary school education;
- negotiate with Human Resources Development Canada (HRDC) to fund literacy delivery in Ontario in partnership with OTAB; and
- work in co-operation with OTAB to introduce a provincially recognized certification system for adult preparatory programs which:
 - respects individual needs and goals;
 - provides recognition at all levels of preparation programs; and

- provides a provincially recognised adult accreditation for completion of upper level basic skills programs.

OTAB's Board of Directors regarded progress in these four areas as crucial if it were to meet the Ontario Government's expectations. On September 30, 1994, the Minister of Education and Training responded that the Ontario government would continue to promote adult literacy in Ontario through its existing initiatives, education policies, and literacy programs. However, the Royal Commission on Learning report touched on some of these strategies in its recommendations.

III. CORE QUALITY STANDARDS FOR PROGRAMS

In order to ensure suitable accountability and proper evaluation of programs, OTAB needs three more elements:

- core quality standards;
- program features which indicate that the standards are being met; and
- evidence for each program feature.

The consultation process suggested core quality standards and the OTAB Board has approved them. The literacy field has now been given the opportunity to develop the remaining two elements - program features and evidence - through thirteen pilot projects funded by the National Literacy Secretariat, HRDC. At least one pilot has been funded in each literacy delivery sector and in each cultural stream. These pilots will offer guidance to literacy programs in their sector, so that programs will learn from the experience of their peers.

What is a Standard?

A standard tells us how well the literacy system or a literacy program should be working. We have developed standards of quality which can be used to help all literacy programs in Ontario reach a consistent level of quality. Programs use these standards to evaluate their own programs.

Program Features

Since the standards are being developed as a basis to evaluate quality, it is important to show how programs might meet the standards. A feature is a characteristic of the program. The features of a standard describe the possible ways in which a standard is present in a program.

Evidence

"Evidence" is how we demonstrate or measure a feature. Qualitative and quantitative measures may be used to see how standards are met. Evidence is specific. It tells us the number of times something happens, its quality, its intensity, and its suitability. It is how we can prove that a feature exists in a program. There might be several types of evidence for each feature. The evidence should vary by delivery sector, cultural stream, and program.

Sector Standards

The interpretation of standards, program features, and evidence will differ, depending on whether a program is run by a college, school board, labour union or community group. These differences could be addressed through varying features. However, some streams and delivery sectors may feel that there are specific standards which need to be added to ensure the integrity of a sector. These standards would need to be approved by the appropriate umbrella organization in order to be implemented throughout a literacy delivery sector.

5. Core Quality Standards

Preamble to the Core Quality Standards

- Evaluation will be used to help programs improve. It will be done in the context of the financial, human, and professional resources available.
- We believe that programs need stable, adequate funding.
- OTAB and the literacy field will review the core quality standards periodically to ensure that the needs of all participants, programs, and sectors are met.

What does this preamble mean?

"Quality" can only be discussed within a context of funding. Funding determines the number of staff, the number of learners, and the number and type of activities.

OTAB believes that it is most important for a program to achieve high quality first and then to increase the numbers of learners served. Government financial restraints mean that it is necessary to balance the number of learners served with the quality of the program delivered. OTAB does not want to sacrifice quality to quantity.

The literacy field's work group developed this preamble to capture the discussion about the relationship between funding and evaluation. OTAB agrees.

5.1 Program Mission

A quality literacy program has a clearly written statement of mission and objectives which it follows and shares with the people involved in the program and with other stakeholders in the community.

What does this standard mean?

A quality literacy program has a mission statement. This mission statement is in plain language and actually guides the programs in decision-making. It is shared with people who are in contact with the programs, learners as well as funders. The statement is visible and known to participants in the program.

5.2 Community Focus

A quality literacy program is rooted in the community it serves. Learners participate in decisions that affect them and their communities. The program reflects its own objectives and strengthens individuals, their communities and their cultural identity.

What does this standard mean?

Quality literacy programs are a part of their communities. They count on community support and they help the community to meet its goals. One way of demonstrating such community roots is ensuring that learners from the community are fully involved in decision-making. The programming which is carried out helps individuals to meet their goals but in a larger sense also helps the community to meet its needs and reinforces a common culture of support. The term community is broad: it can mean cultural community but it can also mean a work place or a neighbourhood. Each program needs to decide what "community" means for itself and for its learners.

5.3 Program Commitment to Learners

A quality literacy program values, plans for and provides opportunities for learners to increase literacy and numeracy skills, life skills, critical thinking and problem-solving.

What does this standard mean?

A quality literacy program is committed to the learner and to helping the learner meet goals. However, learner goals are broad. Life skills, critical thinking, and problem solving are tied to literacy and numeracy skills because they are so important in the workplace as well as in ordinary life.

A quality literacy program has structures and different types of support in place in order to increase access and equitable outcomes for learners. Programs have "equitable outcomes" when they make sure learners receive what they need in order to achieve results at the same level as other learners of similar ability and in other target groups. Programs help learners to read, write, speak, and understand as well as sign (for the Deaf) and communicate in other

symbolic forms of language, according to need. A program helps a learner to obtain the skills necessary for everyday life in the community, according to the learner's goals.

5.4 *Learner Commitment to Program*

A quality literacy program asks for a realistic commitment of time and effort from learners to meet their identified goals.

What does this standard mean?

Success is determined by the partnership between the program staff and the learner. Learners should set their own goals based on a clear understanding of how much time and effort they can commit. They need to understand how much time is needed each week in order to work towards their goals. Sometimes goals need to be revised in order to meet new expectations. Learners need to understand what is expected of them in order to meet their goals and to be informed when they have or have not met them.

5.5 *Respect for Learners*

A quality literacy program maintains a good rapport and promotes mutual respect among learners, practitioners, and others in the organization. Programs provide a supportive learning environment, respect for learners' privacy, and constructive feed-back on achievements.

What does this standard mean?

Learners are the primary focus of a literacy program. All participants involved in a program need to recognize and build on this primary focus. In order to ensure respect for learners, practitioners need to be aware of learners' needs regarding privacy of records and confidentiality of personal discussions.

Learners need to know how well they are doing to meet their goals. However, this knowledge should be communicated in a positive way so that it reinforces their learning rather than hinders it. The environment should be supportive so that learners know they are respected and valued as central to the programming.

5.6 *Learner-Centred Approaches and Methods*

A quality literacy program uses approaches and methods that respect learners as individuals and that are learner-centred. It supports learners to participate individually and collectively in order to take control of their learning.

What does this standard mean?

"Learner-centred" means that not only are the learners the focus of the program but that they must share control of the learning. Learners participate with staff in decisions which affect them and help to identify the approaches and methods which will work for them.

"Methods" are the many specific ways that learners and practitioners work together to develop and refine skills, knowledge, and understanding within literacy programs. Examples include language experience stories, assisted reading, journal-keeping, theme-based worksheets and analysis of word structure.

Various "approaches" to literacy have developed around:

- experience in serving special target groups or populations, like families (family literacy), seniors, women, employed workers (workplace literacy), and learners with special needs and challenges like learning disabilities, deafness, and developmental handicaps;
- particular means of delivery, like one-to-one, small group, classroom, computer-based instruction and distance education; and
- specific pedagogic philosophies, for example, Laubach Literacy.

Each approach is distinguished by a distinct body of knowledge and practice, selectively drawing from and further developing the various methods of literacy work, as well as embodying the principle of learner-centredness.

5.7 Access and Equity

A quality literacy program respects differences. It has structures and supports in place to increase access and equitable outcomes for learners and to help learners from all backgrounds to reach their goals.

What does this standard mean?

Literacy practitioners know that learners have different learning styles and different goals. Literacy programs need to ensure that they are flexible enough to meet a variety of styles in order to ensure that they are accessible to all kinds of people with differing goals. Programs need to work towards equitable outcomes for learners. Such outcomes mean that some learners need more time and will require more attention in order to meet goals similar to those of other learners.

5.8 Learning Assessment

A quality literacy program evaluates learners' progress on an on-going basis. The process involves the learners and contributes to their development.

What does this standard mean?

Suitable assessment is crucial to learners and to practitioners. Learners need to be assessed at the beginning of their learning experience. However, this assessment also needs to be updated regularly in order to know how well learners are working towards their goals. Assessment should be a positive and participatory experience, involving the learners and integral to their learning.

5.9 Instruction Time

A quality literacy program offers instruction often enough and long enough to allow learners to make reasonable progress toward their literacy goals. The frequency and duration of a program may vary according to learner needs and objectives as well as to the resources available to programs.

What does this standard mean?

Learners have different styles and time commitments. However, there is a connection between the amount of time learners can devote to meeting their literacy goals and how well and how soon they meet them. Research has shown that at least four hours each week is needed to ensure steady improvement in literacy skills. Literacy programs need to be sure they can offer as much time as is needed to meet a learner's goals within their capabilities.

5.10 Ratio of Learners to Instructors

A quality literacy program has a ratio of learners to instructors which is appropriate to learners' needs and levels as well as to the mode of instruction.

What does this standard mean?

There are different styles of learning. Some learners are most comfortable with a one-on-one tutor. Others thrive in a small group learning experience. At higher levels, a class setting or computer lab may be appropriate. Others may work well in self-directed learning activities in a drop-in setting which provides instruction to individuals as needed. Often people will need one-on-one tutoring for their most basic literacy skills but look for small group learning in

order to develop other literacy skills, such as critical thinking. Still other learners are ready to learn in a class setting. Literacy programs understand that in order to meet these varying demands from learners, it is important to have an appropriate ratio of learners to instructors in order to provide the kind of learning required.

5.11 Learning Materials

A quality literacy program uses a wide variety of learning materials which are consistent with the program's philosophy, suitable for adults, and relevant to learners' needs. The materials are in accord with the Ontario Human Rights Code.

What does this standard mean?

Proper learning materials are crucial to the success of learning. In order to meet the needs of learners, different types of materials should be available. The kind of materials used in a literacy program tell learners and funders what kind of service is provided. In choosing the materials to be used in a program, practitioners remember the program's goals and the principles of adult basic education as well as their learners' goals for themselves. Materials are chosen which demonstrate respect for human dignity and do not demean groups.

5.12 Practitioner Training

A quality literacy program has practitioners trained in adult education with a focus on basic skills training. They have initial and on-going training.

What does this standard mean?

A quality literacy program has well-trained literacy workers. They must be familiar with adult education, especially basic education. They may have training when they start teaching but they also need continuous training in order to develop new skills and to build on existing talents. The requirements for practitioner training vary from sector to sector.

5.13 Outreach

A quality literacy program uses positive and effective strategies to attract learners and other participants.

What does this standard mean?

Literacy programs and learners are a part of a community and a literacy program needs to reach out to its community in order to attract new learners and to build support for its aims.

Outreach may mean advertising on cable television or in the local newspaper. It may mean being seen as part of different community activities. Outreach is necessary in order to keep in touch with the community and remain aware of the literacy needs there. It also ensures a steady intake of learners and people to support the program's work.

5.14 Support Services

A quality literacy program helps learners get the support services they need, either in the program or in the community. For example, these services are transportation, child care, counselling, assessment, and information and referral for economic, cultural and social needs.

What does this standard mean?

Learners usually have a wide variety of needs which go beyond literacy and numeracy. Sometimes these needs must be satisfied in order to ensure learner success. Often, not all of these needs can be met by OTAB-funded literacy programs. Programs should, therefore, be aware of the possible methods of support in their community. If they cannot provide child care or all kinds of counselling, literacy programs will know their community well enough in order to guide learners to available sources of support.

5.15 Organizational Links

A quality literacy program has community and organizational links:

- to meet program goals;
- to help learners move successfully from one educational program to another; to greater community involvement, to further training, or to employment;
- to integrate and strengthen literacy delivery at the local level; and
- to ensure that literacy education is integrated within the broader educational and training system.

What does this standard mean?

A quality literacy program has the community, organizational, and referral links it needs to help learners move successfully among the different parts of the educational system or to employment. Rooted in the community and responding to learners' needs, literacy programs have the links within and beyond the literacy education system to ensure that they are effective in meeting their own mission statement and learners' goals. Finally, a quality literacy program works in concert with other programs, in organizations like local boards or literacy networking and umbrella organizations. This collaboration ensures a strong and coordinated delivery system.

This standard means that literacy programs take part in processes and projects which will advance learners' ability to move to other programs. Examples of such projects are the Literacy Community Planning Process (LCPP) or the Recognition of Adult Literacy Project (RALP).

5.16 Program Accountability

A quality literacy program does what it says it will do. It is accountable to its learners, sponsoring organizations, partners, community, and funders. All stakeholders, including learners and sponsoring organizations, are responsible for the success of the program.

What does this standard mean?

Literacy programs are responsible to sponsoring organizations for their support, to their partners for their help, to the community for its support and understanding, and to funders for their financial support. However, a literacy program is not solely responsible for its success or failure. Success also depends upon level of funding and the commitment of learners, volunteers and other stakeholders to achieve common aims.

5.17 Administrative Accountability

A quality literacy program develops and maintains sound financial and administrative systems in order to provide accurate and timely program, statistical, and financial information.

What does this standard mean?

In order to demonstrate accountability, good administration is necessary. Literacy programs need to know and to show the public where money is spent. They need to have systems which can produce valid statistics about themselves and their learners. Such information is important for evaluation as well as for accountability. Good administration serves as a necessary support to program and learners' goals. OTAB provides support to programs in meeting this standard.

5.18 Program Evaluation

A quality literacy program evaluates its effectiveness annually. Evaluation of the program is a participatory and continuous process.

What does this standard mean?

Literacy programs need to review how well they are meeting their goals as well as the goals of learners. In order to make evaluation effective, programs carry out an evaluation based on the eighteen core standards at least once a year. However, evaluation should not be disruptive to learning. Instead, evaluation should be built into the programming so that it is continuous. Like all other program activities, evaluation should involve learners and be incorporated into the learning which goes on in programs. Its results should be reflected in on-going program adaptation and development.

IV. THE PILOT EVALUATIONS

Pilot evaluations by thirteen delivery organizations began in February 1994, as a means of developing guidelines based upon the pilots' experience with evaluation. The pilots were selected to represent common elements in literacy programming. For example, a site using a classroom model will affect classroom models in a variety of other sectors. There was at least one pilot in each sector. The evaluation guidelines developed from these pilots are expected to be flexible enough to apply to the diversity of each sector.

The pilot projects are being carried out by the following organizations:

- BEST - Ontario Federation of Labour (labour program);
- Carleton Roman Catholic School Board (Anglophone school board);
- Centre d'alphabétisation de Prescott (Francophone community-based program);
- Centre d'alphabétisation Huronie (Francophone community-based program);
- La Cité collégiale (Francophone college);
- Conseil des écoles séparées catholiques de Sudbury (Francophone school board);
- CORE Literacy, Waterloo Region Inc (Anglophone community-based literacy program);
- Fort Erie Native Friendship Centre (Native community-based literacy program);
- Lakehead Board of Education (Anglophone school board);
- Organization for Literacy in Lambton (Anglophone cross-sectoral literacy programs);
- North York Board of Education (Anglophone school board);
- Sheridan College (Anglophone college); and
- Tri-County Literacy Council, Cornwall (Laubach).

Each pilot worked with the standards to identify program features showing how the standards could be incorporated into its program and evidence to demonstrate how effective the features were in their program.

When the pilot evaluations are complete, in Spring 1995, "how-to" manuals in English and French, will be developed. These manuals will help programs to carry out evaluation. They will also tell literacy practitioners how literacy programs incorporated the standards, using them to improve their programs.

V. NEXT STEPS:

OTAB Will:

- revise grant criteria and reporting forms to ensure consistency with the core quality standards;
- guide and support programs to develop program features and evidence in order to ensure that they meet the core standards;
- encourage sectors to develop sector standards, when necessary, as well as the necessary program features and evidence for these sector-specific standards;
- encourage organizations and programs to conduct regular evaluations;
- sponsor organizations to evaluate programs in each region on a rotating basis;
- evaluate the literacy system as a whole;
- monitor programs through visits to find out how well programs meet the standards as a basis for continued funding.

The Literacy Sectors and Programs Need To:

- know the pilot projects in their sector;
- meet the revised grants criteria;
- develop program features and evidence for each feature which indicate that the standards are being met;
- develop sector-specific quality standards, when necessary;
- conduct yearly evaluations;
- participate in the regional evaluations;
- participate in the evaluation of the literacy system; and
- monitor the application of the standards.

What Do These Steps Mean?

Grants Criteria

To meet the new accountability framework, OTAB will revise its 1995/96 literacy grants criteria to bring them into line with the core quality standards. Initially, programs will choose six of the eighteen standards and report on them. Programs will also identify two of the standards which they intend to focus on during the fiscal year.

Program Features and Evidence

Since the core standards are being developed as a basis to evaluate quality, it is important to show how programs might meet these standards.

The thirteen evaluation pilots have already developed examples of program features and evidence for the core standards, based on the work of the Anglophone, Franco-Ontarian, and Native streams and the school board, college, community, and labour delivery sectors. To implement the core standards, literacy programs can adapt these program features and give evidence relevant to their services.

Sector Standards

The core standards are for all literacy sectors and programs funded by OTAB. However, the literacy field owes much of its strength to its diversity. Each of the nine sectors has characteristics which are unique and which could be expressed in its sector standards. Certain sectors may wish to develop their own standards.

In that case, reference groups for each sector will consult with member programs and develop sector standards in order to ensure the individuality and quality of the literacy services which they deliver.

All programs in a specific sector should meet the sector standards as well as the core standards. For example, the Francophone community literacy programs could have sector standards that insists that learners involved in its programs have French as one of their languages first learned. The Native community literacy programs might insist that all programs have the capability to offer learners literacy services in an Aboriginal language.

Regular Evaluation

The standards, program features, and evidence will only be effective if OTAB, the literacy streams and sectors, and literacy programs evaluate how they are implemented. We need to ensure that the standards, features, and evidence are appropriate. We also need to revise them when they are no longer effective.

However, as long as standards are considered effective for all programs or for those in a specific sector, we all need to work towards ensuring their success. Some programs may incorporate this regular evaluation into their annual reporting procedures or into the narrative reports for their annual OTAB grants. All programs should evaluate annually how well they are meeting the standards.

Rotating Regional Evaluation

OTAB will sponsor regional evaluations, working with several sectors and types of programs in a region. Regions' programs will be evaluated on a rotating basis. These evaluations will allow the literacy field to determine the effectiveness of different methods of providing service to learners as well as to ensure co-operation among sectors.

A system evaluation at the regional level will also identify gaps and duplication. It would also examine the links between programs and services in order to help learners.

System Evaluation

OTAB will undertake a system evaluation based on the accountability framework and the core standards. This evaluation has a large scope and will allow the literacy field to review the performance of all members of the literacy field.

Monitoring

Literacy programs need to show how well they are working to meet the standards to ensure continued funding. There are opportunities to demonstrate program successes through the grant process as well as during program visits by OTAB staff.

OTHER PROJECTS RELATED TO ACCOUNTABILITY

There are many projects now under way in Ontario which aim at improving accountability in all levels of education. Some of these are listed below.

- The Royal Commission on Learning consulted broadly with the public on education and on the ways in which the lifelong education system as a whole might be more accountable to the public. OTAB's submission to the Commission was in keeping with the Accountability Framework and Quality Standards.
- The Royal Commission's report, *For the Love of Learning*, was submitted to the Minister of Education and Training in February 1995. Of the 167 recommendations, five related to adult basic education.
 25. That the Ontario Training and Adjustment Board (OTAB) be given the mandate to take leadership, working in partnership with school boards, community colleges, and other community partners, to establish programs that will assist secondary school graduates and drop-outs to transfer successfully to the workforce, including increasing opportunities for apprenticeship and for other kinds of training as well as employment counselling.
 27. That, in order to ensure that all Ontario residents, regardless of age, have access to a secondary school diploma, publicly funded school boards be given the mandate and the funds to provide adult educational programs.
 28. That a consistent process of prior learning assessment be developed for adult students in Ontario, and that this process include an examination for a secondary school equivalency diploma.
 30. That the right of adults to pursue literacy education must be protected, regardless of employment status or intentions.
 31. That COFAM/OTAB immediately define and set aside, for short- and medium-term adult literacy programs a Francophone allotment that is not linked to participation in the workforce, in addition to the Francophone programs linked to workforce status and intention.
- The Ministry of Education and Training (MET) has a provincial standards project which will establish provincial standards for expected outcomes of students in Grades 3, 6, and 9, as well as a means of assessing to what extent they have been met.

- The College Standards and Accreditation Council (CSAC) will ensure that college programs have system-wide learning outcomes and that learners receive recognized credits across the system. CSAC will also conduct program reviews in the future.
- MET's Prior Learning Assessment (PLA) initiative in colleges will provide adult students with the means of assessing and receiving recognition for learning and experience for which they have not received credits in the past. PLA will facilitate entrance into training programs at the appropriate level without the presently required paper credentials.
- The Adult Preparatory Programs Articulation and Standards Project (ASP) funded by OTAB will develop learning outcomes for college preparatory programs and establish how they relate to similar programs across the college system and in other delivery systems. It will result in a means of recognising learning, including provincial accreditation at the upper end of the skills spectrum.
- The Recognition of Learning Project (RALP) will pilot models for recognizing literacy learning at the basic levels.
- A handbook on Individualizing Adult Preparatory Programs will examine the need, explore the issues, set out a development process, and provide examples of how programs can be implemented.
- A literacy database, "Alphabase," will monitor literacy activity and assist in measuring the system-wide impact of literacy programs and government support.
- The Clearinghouse for Literacy Worker Education (CLWE) will identify practitioner training opportunities and develop a learning system for literacy workers. It also shares examples of good practice and discusses accreditation.
- An 1989 report, based on the Statistics Canada study, describes adult literacy needs within Ontario.

All of these initiatives will help improve our ability to assess how well we are meeting our goals and providing quality education on a provincial, regional, and program basis. Each of these projects will contribute to an increase in the accountability of the education system to the public.

BACKGROUND MATERIALS

OTAB has prepared background materials on quality and evaluation. These materials are free of charge.

Name: _____ Title: _____

Organization: _____

Address: _____

Postal Code: _____ Tel.: (_____) _____

Quantity Required

Background Papers on Policy:

	English		Français	
For the Anglophone community	T106	_____	P106	_____
For the Franco-Ontarian community	S105	_____	A112	_____
For the Native community	N107	_____	D102	_____

Background Papers on Quality:

	English		Français	
For the Anglophone community	G108	_____	D103	_____
For the Franco-Ontarian community	Q101	_____	Q102	_____
For the Native community	E108	_____	A119	_____

Plain Language Summaries of the Background Papers on Quality:

	English		Français	
For the Anglophone community	W103	_____	E110	_____
For the Franco-Ontarian community	P107	_____	S110	_____
For the Native community	A118	_____	Q103	_____

Consultation Materials:

	English		Français	
Discussion Guide for Consultations	DG1-E	_____	GD1-F	_____
Accountability Framework and Quality Standards	A102	_____	A102	_____

Contact the Literacy Section with your request by:

TEL: (416) 326-5482

FAX: (416) 326-5505

TTY/TDD: (416) 326-5493

or mail to:

Literacy Section
 Learning and Employment Preparation Branch
 OTAB
 625 Church Street, 3rd Floor
 Toronto, Ontario
 M4Y 2E8

NORMES DE QUALITÉ POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Guide de l'alphabétiseuse et de l'alphabétiseur

**sur le Cadre de responsabilisation
du système d'alphabétisation des adultes
et les normes fondamentales de qualité
des programmes**

(English Version on the Other Side)

**Section de l'alphabétisation
Direction de l'alphabétisation et de la préparation à l'emploi
Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre**

Mars 1995

BEST COPY AVAILABLE

NORMES DE QUALITÉ POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Guide de l'alphabétiseuse et de l'alphabétiseur

**sur le Cadre de responsabilisation
du système d'alphabétisation des adultes
et les normes fondamentales de qualité
des programmes**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	ii
I. HISTORIQUE	1
Le chemin parcouru	1
Le Projet des normes de qualité et d'évaluation du système d'alphabétisation	2
II. QU'EST-CE QU'UN CADRE DE RESPONSABILISATION?	5
Qu'est-ce que la responsabilité?	5
Qu'est-ce que l'évaluation?	6
Éléments du cadre de responsabilisation du système d'alphabétisation des adultes	7
1. Définitions de l'alphabétisation et de l'alphabétisme	7
2. Principes directeurs	9
3. Vision d'ensemble	14
4. Objectifs et stratégies d'ensemble	15
III. NORMES FONDAMENTALES DE QUALITÉ DES PROGRAMMES	27
Qu'est-ce qu'une norme?	27
Caractéristiques du programme	27
Preuves	27
Normes sectorielles	28
5. Normes fondamentales de qualité	28
IV. LES ÉVALUATIONS PILOTES	39
V. LES PROCHAINES ÉTAPES :	41
Le COFAM :	41
Les secteurs et programmes d'alphabétisation doivent :	41
Que comporteront ces étapes?	42
AUTRES PROJETS LIÉS À LA RESPONSABILITÉ	45
DOCUMENTATION	49

INTRODUCTION

Le Conseil d'administration du COFAM a approuvé le Cadre de responsabilisation et les Normes fondamentales de qualité en juin 1994. Un des objectifs premiers des organismes d'alphabétisation en Ontario est maintenant d'appliquer ces normes aux 800 programmes et services d'alphabétisation que subventionne le COFAM.

Le cadre de responsabilisation et les normes ont été élaborés avec la participation des milieux d'alphabétisation au cours des trois dernières années. Ils ont été rédigés par deux groupes de travail en consultation avec des milliers d'apprenantes et d'apprenants et d'autres participantes et participants qui ont apporté leurs observations et d'autres idées.

Nous espérons que le présent guide répondra aux questions que les alphabétiseuses et alphabétiseurs pourraient se poser à l'égard du cadre et des normes. Son contenu repose sur l'expérience des personnes qui ont contribué à sa rédaction et sur l'apport des treize projets pilotes d'évaluation qui ont établi les caractéristiques et les preuves se rapportant aux normes.

Le COFAM s'est fixé comme objectif d'enrayer l'analphabétisme d'ici l'an 2000. Mais c'est un objectif qu'il ne peut réaliser seul. Il compte heureusement de nombreux partenaires pour l'aider : les conseils scolaires, collèges, organismes communautaires, et syndicats. Avec l'engagement de tous les secteurs de la société, le COFAM pourra transformer sa vision en réalité.

I. HISTORIQUE

Le chemin parcouru

On a fait beaucoup de chemin depuis que le gouvernement de l'Ontario élaborait son *Plan pour l'alphabétisation des adultes* en 1986. La province a aujourd'hui 800 programmes d'alphabétisation au service de 60 000 apprenantes et apprenants. Le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM), établi en 1994, affecte 68 millions de dollars aux programmes et services d'alphabétisation.

Lorsqu'une administration publique accorde autant de crédits et d'importance à un projet, les apprenants et les apprenants, le corps enseignant, les administrateurs, les conseils d'administration, et le public veulent s'assurer de la qualité et du rendement du programme. Les nouvelles normes de qualité du COFAM vont grandement aider les programmes d'alphabétisation dans leurs efforts visant à offrir le programme qui répond le mieux aux besoins de leurs apprenantes et apprenants et de leur communauté.

Vu leur expérience et leur aspiration continue à l'excellence, les organismes d'alphabétisation peuvent définir avec précision les éléments essentiels d'un programme d'alphabétisation efficace. Nous avons l'intention de partager ces connaissances avec tous les partenaires, apprenantes et apprenants, administrateurs, conseils d'administration ainsi qu'avec le grand public. Nous tenons à faire appel à leurs compétences pour réaliser les objectifs communs et à démontrer la responsabilité globale du système d'alphabétisation.

Chacun des trois groupes culturels - Francophone, Anglophone, et Autochtone - et chaque secteur de prestation - conseil scolaire, collège, communauté ou syndicat - peut également se doter de normes spécifiques additionnelles et des caractéristiques et preuves qui s'y appliquent. Le COFAM, toutefois, fournit le cadre ou la structure d'évaluation globale du programme pour permettre à tous ses partenaires d'évaluer dans quelle mesure ils satisfont à ces normes fondamentales, et pour accroître leur responsabilité.

Le Royaume-Uni et les États-Unis ont déjà adopté des normes de qualité pour leurs programmes d'alphabétisation des adultes. Au Canada, certaines provinces ont déjà établi ou sont en voie d'établir des normes de qualité. Le COFAM a lancé ce projet dans le but de définir des normes de qualité et des directives pour évaluer les programmes d'alphabétisation en Ontario.

Le Projet des normes de qualité et d'évaluation du système d'alphabétisation

Le Projet des normes de qualité et d'évaluation du système d'alphabétisation appuie les efforts des milieux de l'alphabétisation pour s'améliorer. Entre 1991 et 1994, en collaboration avec ces milieux, le projet a mis au point un cadre de responsabilisation pour le système d'alphabétisation du COFAM ainsi que dix-huit normes fondamentales de qualité pour tous les programmes d'alphabétisation en Ontario. Ces normes constituent un élément du cadre de responsabilisation qui guide les alphabétiseurs et alphabétisées dans leur utilisation.

On a commencé le projet en novembre 1991, lorsque la Direction de l'alphabétisation du ministère de l'Éducation¹, et un groupe de travail composé d'experts des milieux d'alphabétisation et du gouvernement, élaborèrent les constituants du cadre de responsabilisation. Des membres des communautés anglophones, francophones et autochtones engagés dans l'alphabétisation participèrent aussi aux travaux de ce groupe qui comprenait également des alphabétiseurs et alphabétisées et des apprenantes et apprenants de conseils scolaires, d'organismes communautaires, de collèges et d'organisations syndicales.

Après l'élaboration du cadre de responsabilisation, la Direction de l'alphabétisation forma en 1992 un comité consultatif sur les normes de qualité et les directives d'évaluation. Ce comité était composé des directeurs généraux ou de leur homologue des neuf groupes de coordination provinciaux, assurant une représentation des différents secteurs d'alphabétisation et une participation de l'élaboration des normes de qualité et des directives d'évaluation.

En janvier 1993, un deuxième groupe de travail rédigea les normes fondamentales de qualité. Ce deuxième groupe de travail était composé de représentantes et représentants des conseils scolaires, communautés, collèges et organismes syndicaux desservant les groupes anglophones, francophones et autochtones. Les discussions au sein de chaque secteur furent coordonnées par les neuf groupes de coordination constituant le comité consultatif. Ces organismes représentent les divers milieux d'alphabétisation ontariens :

¹ La Direction de l'alphabétisation a été transférée au Conseil de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM) le 1^{er} octobre 1993. Le COFAM est un organisme de la Couronne relevant du ministère de l'Éducation et de la Formation. L'administration du Projet incombe maintenant à la Section de l'alphabétisation, Direction de l'alphabétisation et de la préparation à l'emploi, COFAM.

- Association de l'éducation alternative pour les conseils scolaires francophones;
- Comité de Formation de base de l'Ontario (FBO) pour les programmes des collèges francophones;
- Laubach Canada - Ontario pour les programmes d'alphabétisation Laubach;
- Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators (CESBA) pour les conseils scolaires anglophones;
- Comité Formation de base de l'Ontario (FBO) pour les collèges anglophones;
- Fédération du travail de l'Ontario (FTO) pour les programmes destinés aux travailleurs/travailleuses;
- Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario pour les programmes communautaires anglophones;
- Ontario Native Literacy Coalition (ONLC) pour les programmes d'alphabétisation communautaires autochtones; et
- Regroupement des groupes francophones d'alphabétisation populaire de l'Ontario (RGFAPO) pour les programmes communautaires franco-ontariens.

Ces organismes reçurent du financement du Secrétariat national à l'alphabétisation pour travailler avec les programmes de leur secteur. Ils recueillirent les réponses des participantes et participants aux consultations et préparèrent neuf rapports reflétant les vues de leur secteur. De même, des personnes et des programmes d'alphabétisation répondirent séparément à cette consultation.

Cette phase terminée, le personnel du COFAM :

- compila les résultats et les distribua aux milieux d'alphabétisation; et
- rédigea, dans leur forme définitive, les normes fondamentales de qualité pour tous les programmes d'alphabétisation.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation finança, à même les crédits fédéraux/provinciaux, treize projets pilotes chargés d'élaborer des caractéristiques et preuves pour chacune des dix-huit normes dans le cadre de l'évaluation de leurs propres programmes d'alphabétisation. Les projets pilotes doivent présenter leur rapport au printemps 1995 et les résultats seront partagés avec les milieux d'alphabétisation. Des manuels pratiques seront aussi rédigés afin de faire profiter

l'ensemble des milieux d'alphabétisation de l'expérience des projets pilotes. Les services, de même que les programmes mis en oeuvre par les employeurs en milieu de travail, collaborent aussi avec le personnel du COFAM à l'élaboration des normes fondamentales.

Le 15 juin 1994, le Conseil d'administration du COFAM approuva le cadre de responsabilisation et les normes fondamentales de qualité. Les demandes de subvention de 1995-1996 comprennent par conséquent une liste provisoire de caractéristiques et de preuves pouvant s'appliquer à chaque norme. Le COFAM espère faciliter la tâche des administrateurs en leur montrant comment intégrer les normes dans leurs programmes d'alphabétisation.

Les programmes s'évalueront une fois par année. Les évaluations de plus grande envergure pourront, à tour de rôle, recevoir du financement.

II. QU'EST-CE QU'UN CADRE DE RESPONSABILISATION?

Le cadre de responsabilisation cherche à composer à la fois avec la responsabilité et l'évaluation. Pour compter sur le soutien et le financement du gouvernement, les milieux d'alphabétisation doivent démontrer l'efficacité et le rendement de leurs programmes. Ils peuvent prouver qu'ils sont responsables en élaborant des normes de qualité et en évaluant leurs programmes en fonction de ces normes. L'évaluation permet de déterminer dans quelle mesure un programme ou une personne satisfait à une norme.

Qu'est-ce que la responsabilité?

Le public tient le gouvernement, à tous les paliers, responsable d'assurer une bonne gestion des dépenses publiques. Le système d'alphabétisation de l'Ontario est constitué de tous les programmes et partenaires engagés dans l'alphabétisation des adultes. Ce système est financé par le gouvernement et est responsable devant ce dernier des résultats qu'il obtient dans l'amélioration des capacités de lecture et d'écriture des adultes.

La responsabilité en alphabétisation des adultes se situe à divers niveaux. Mais c'est, en dernier recours, devant les apprenantes et les apprenants adultes que les programmes et le système sont responsables.

Le **Gouvernement** est responsable de financer les programmes et de leur assurer un soutien équitable. Son efficacité et son rendement sont surveillés et évalués au niveau de l'administration.

Les **Programmes** sont responsables des résultats qu'ils promettent d'atteindre et des moyens qu'ils prennent pour les atteindre devant leurs bailleurs de fonds, parrains, communautés et autres partenaires. Ils sont aussi responsables de mettre à la disposition des apprenantes et des apprenants l'enseignement et les autres formes de soutien dont ils ont besoin pour atteindre les buts qu'ils ont négociés avec le personnel.

Les **Apprenantes et Apprenants adultes** sont responsables devant les programmes d'assister aux cours et de faire les efforts nécessaires pour atteindre leurs buts. Tous les apprenants et apprenantes doivent avoir la possibilité d'atteindre leurs buts individuels dans la mesure où ils ont l'habileté et le temps nécessaire. Les résultats collectifs des apprenantes et apprenants doivent être équitables pour tous les groupes cibles.

Qu'est-ce que l'évaluation?

L'évaluation se fait à divers niveaux. Pour montrer comment chaque niveau fonctionne, nous avons considéré les besoins du système d'alphabétisation, des programmes d'alphabétisation, et des apprenantes et apprenants.

1. L'évaluation du système

L'évaluation d'un système détermine comment les programmes, les services et les bailleurs de fonds collaborent pour :

- respecter les principes qu'ils ont adoptés;
- atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés; et
- utiliser les stratégies nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

L'évaluation d'un système examine l'efficacité et le rendement globaux. À partir des résultats, elle détermine objectivement s'il est nécessaire de modifier les principes et les stratégies qui sont inefficaces ou qui gênent la réalisation des objectifs. Elle ré-examine aussi les objectifs et peut en établir de nouveaux pour remplacer ceux qui ont été atteints.

Ainsi, l'évaluation du système en Ontario pourrait se concentrer particulièrement sur les principes, les objectifs et les stratégies du cadre de responsabilisation en plus d'évaluer les résultats combinés de tous les programmes et services d'alphabétisation.

2. L'évaluation des programmes

L'évaluation des programmes est au coeur du projet actuel. Elle a pour but de déterminer dans quelle mesure les programmes individuels se conforment à leurs principes, satisfont aux normes de qualité établies, et obtiennent les résultats escomptés. L'évaluation est nécessaire pour obtenir de l'information sur les programmes et les améliorer. Un programme doit se fixer de nouveaux objectifs et de nouvelles stratégies lorsqu'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ou qu'il découvre que ses stratégies sont inefficaces. Ce procédé est parfois appelé évaluation formative.

3. L'évaluation des apprenantes et apprenants

La détermination des «résultats d'apprentissage globaux» représente une part importante de l'évaluation d'un programme. Dans quelle mesure le programme aide-t-il l'apprenante et l'apprenant à obtenir les résultats qu'il cherche? Pour évaluer les résultats des apprenantes et apprenants, les programmes doivent évaluer ou aider les apprenantes et apprenants à évaluer leurs aptitudes, à se fixer des objectifs, et à mesurer systématiquement leur apprentissage. Pour s'assurer qu'ils ont atteint les

objectifs globaux ou les objectifs d'apprentissage des apprenantes et apprenants qu'ils s'étaient fixés, les programmes apportent des changements fondés sur les résultats de l'évaluation.

Éléments du cadre de responsabilisation du système d'alphabétisation des adultes

Le cadre de responsabilisation du système d'alphabétisation des adultes du COFAM comprend :

au niveau du système,

- les définitions de «l'alphabétisation» et de «l'alphabétisme»;
- des principes directeurs;
- un énoncé de la vision d'ensemble;
- des objectifs globaux;
- des stratégies pour atteindre ces objectifs; et,

au niveau des programmes,

- des normes fondamentales de qualité;
- des caractéristiques permettant de déterminer si les normes sont satisfaites;
- des preuves se rapportant à chaque caractéristique du programme.

Ces éléments ont pour but de responsabiliser l'ensemble du système d'alphabétisation et d'évaluer son rendement.

CADRE DE RESPONSABILISATION DU SYSTÈME D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

1. Définitions de l'alphabétisation et de l'alphabétisme

- 1.1 L'alphabétisation fait partie d'un cycle ou d'un processus d'apprentissage continu fondé sur le vécu, le partage des savoirs et la participation décisionnelle des apprenantes et apprenants qui sont appuyés des alphabétiseuses et alphabétiseurs. L'alphabétisation favorise la connaissance de soi et la conscientisation. Ce processus en échange contribue à l'acquisition et à la croissance du pouvoir de l'individu et de la collectivité.

1.2 L'alphabétisme comprend la lecture, l'écriture, le calcul, l'expression orale et la compréhension, la langue des signes (pour les personnes sourdes) et la communication par d'autres formes de langage, selon le besoin. Il est un continuum d'aptitudes nécessaires à la vie quotidienne au foyer, au travail, aux études et dans la communauté.

Il est bon de définir les termes «alphabétisme» et «alphabétisation» pour bien distinguer les deux concepts.

«L'alphabétisation» est le processus d'apprentissage mais «l'alphabétisme» est un concept qui n'est pas facile à définir. Il dépend des besoins d'une personne et de la société en général ainsi que des valeurs d'une communauté particulière à un moment précis. Les capacités de lecture et d'écriture qui étaient adéquates en Ontario en 1895 ne seraient probablement pas considérées, de nos jours, comme suffisantes à la vie quotidienne.

La définition de l'alphabétisme met l'accent sur un continuum d'aptitudes et sur le contexte dans lequel elles sont utilisées. L'enquête sur l'alphabétisation menée en 1989 portait sur quatre niveaux d'alphabétisme. Elle a révélé qu'il existe un large écart entre l'alphabétisme de base (niveaux un et deux) et l'alphabétisme critique (niveau trois). Au niveau quatre, les gens ont les capacités de lecture, d'écriture et de calcul nécessaires à leurs activités quotidiennes. Cette catégorie comprenait seulement 62 % des Ontariens et des Ontariennes.

Les besoins d'alphabétisme varient d'une communauté à l'autre. Des aptitudes spécifiques sont parfois nécessaires à la communication. C'est pourquoi le concept «d'autres formes de langage» a été inclus dans la définition. Ce concept peut se rapporter aux symboles Bliss² et à d'autres systèmes de communication utilisés par les personnes handicapées qui ont des besoins particuliers.

Mais, l'alphabétisme peut dépasser le cadre des aptitudes; il peut aider à définir et à protéger un groupe minoritaire. Donc, savoir lire et écrire en français est capital pour les Franco-Ontariens, en tant qu'individus et en tant que communauté. De même, la capacité de lire et d'écrire dans leur langue d'origine est considérée comme essentielle à la revitalisation des cultures autochtones en Ontario.

Il arrive qu'on associe simplement à «l'alphabétisme» la capacité de lire et d'écrire. Mais les capacités de lire, d'écrire et de calculer sont habituellement réunies car ensemble, elles constituent les aptitudes de base essentielles à l'acquisition d'autres connaissances. Dans les milieux d'alphabétisation, on considère toutefois «l'alphabétisme» comme beaucoup plus. On y intègre les aptitudes nécessaires pour fonctionner dans notre monde moderne. Ces aptitudes sont parfois considérées comme équivalentes aux aptitudes acquises avant de commencer une 12^e année d'études.

² système de communication pour paraplégiques.

2. Principes directeurs

Le groupe de travail chargé d'élaborer la politique a établi cinq principes directeurs pour orienter le développement futur des milieux d'alphabétisation. Ces principes se retrouvent dans toutes les normes fondamentales de qualité :

- Reconnaissance de l'apprenante et de l'apprenant;
- Respect de la diversité raciale et culturelle;
- Éducation permanente et éducation des adultes;
- Prestation d'un service adéquat et approprié; et
- Services intégrés.

2.1 *Reconnaissance de l'apprenante et de l'apprenant*

- 2.1.1 Nous reconnaissons le bagage de connaissances et d'expériences personnelles que les apprenantes et apprenants apportent à l'alphabétisation.
- 2.1.2 Nous considérons que les apprenantes et apprenants sont des partenaires dans la planification et la prise de décisions concernant les programmes et services. Nous tenons compte de leurs idées et ils jouent un rôle important dans l'établissement de nouvelles orientations.

Les apprenantes et les apprenants apportent beaucoup à leurs programmes en terme de connaissances et d'expériences. Le COFAM et ses partenaires dans l'alphabétisation ne considèrent pas seulement leurs lacunes. Comme les autres participantes et participants aux programmes d'éducation des adultes, les apprenantes et apprenants sont capables d'apprendre et aussi d'enseigner aux autres. Ils sont invités à participer à la planification et à l'élaboration de leurs plans d'étude et des autres programmes qui sont établis pour répondre à leurs besoins. Cette participation contribue à l'enrichissement des programmes et favorise l'acquisition de compétences personnelles et la conscientisation des apprenantes et des apprenants.

2.2 *Respect de la diversité raciale et culturelle*

- 2.2.1 Nous favorisons la diversité raciale et culturelle en alphabétisation.
- 2.2.2 Nous encourageons les fournisseurs de programmes à utiliser du personnel qui représente la diversité raciale et culturelle des communautés desservies et nous encourageons les communautés à se prévaloir du droit de créer des programmes souples qui répondent aux besoins de leurs diverses collectivités.

- 2.2.3 Nous reconnaissons le droit des adultes en Ontario à l'alphabétisation dans :
- l'une des langues officielles du Canada,
 - l'une des langues d'origine pour les peuples autochtones ou
 - une autre forme de langage pour les personnes handicapées.
- 2.2.4 Nous soutenons le droit des peuples autochtones à s'alphabétiser dans leur propre langue de même qu'en français ou en anglais. Cela revalorise la culture des peuples autochtones et leur capacité de déterminer leurs besoins en matière de programmes d'alphabétisation.
- 2.2.5 Nous veillons à ce que l'alphabétisation en français soit un droit et soit dirigée par des Francophones, et à ce que les besoins linguistiques et culturels de la population francophone soient reconnus dans tous les programmes provinciaux d'alphabétisation. Nous reconnaissons le rôle intrinsèque de l'alphabétisation comme moyen de survie et d'épanouissement de la communauté francophone en Ontario.
- 2.2.6 Nous soutenons la nécessité d'alphabétiser les Ontariennes et les Ontariens dans leur langue première afin d'assurer la transition vers l'Actualisation linguistique en français (ALF) ou vers l'Anglais, langue seconde (ESL).

L'alphabétisme et la langue sont intimement liés. À son tour, la langue est un des éléments fondamentaux d'une culture. Les programmes d'alphabétisation desservent plusieurs groupes raciaux, culturels et linguistiques. Pour les Franco-Ontariens et les Autochtones, l'alphabétisme est considéré comme fondamental à la survie et à l'épanouissement de leur communauté.

Les langues autochtones sont menacées à cause du traitement qu'on lui a réservé dans le passé. «Langue d'origine» correspond à ce qui aurait été la langue maternelle si les langues autochtones n'avaient pas été menacées par la culture de la majorité.

Un grand nombre de personnes sourdes, et d'autres qui sont handicapées, se considèrent souvent comme un groupe culturel distinct. Le langage gestuel est légalement reconnu comme la langue maternelle des personnes sourdes. Les formes de langage utilisées par les personnes sourdes sont l'American Sign Language (ASL) et la Langue des signes québécois (LSQ).

Pour certaines gens, il est plus facile d'apprendre à lire et à écrire en français ou en anglais lorsqu'elles savent le faire dans leur langue maternelle. Au Canada, «langue maternelle» signifie la langue autre que le français ou l'anglais normalement utilisée par une personne. Un programme d'alphabétisation en langue maternelle présente de nouveaux concepts, comme par exemple lire et écrire dans la langue des apprenantes et apprenants. Les chercheurs reconnaissent que ces aptitudes acquises dans la langue maternelle sont plus faciles à transférer dans une langue seconde.

2.3 L'éducation permanente et l'éducation des adultes

- 2.3.1 Nous reconnaissons que l'alphabétisation fait partie intégrante de tout programme d'éducation permanente ou d'éducation des adultes en Ontario. Notre système éducatif doit être adaptable et accessible et permettre que l'apprentissage soit dispensé là où les besoins se font sentir.

L'éducation permanente est souvent associée aux personnes qui ont déjà fait des études supérieures, mais pas à celles qui sont moins scolarisées et qui ont besoin d'acquérir des connaissances de base. L'alphabétisme doit être compris dans ce concept puisqu'il est à la base de tout apprentissage ultérieur.

Par ailleurs, le concept de l'éducation permanente élimine les barrières entre l'éducation des jeunes et des adultes et entre l'école et le travail, et il donne aux gens la flexibilité nécessaire pour choisir le mode d'apprentissage qui leur convient.

2.4 Prestation d'un service adéquat et approprié

- 2.4.1 Nous reconnaissons que le financement devrait être conforme aux objectifs.
- 2.4.2 Nous reconnaissons qu'il existe différents processus d'apprentissage et différents organismes qui offrent des possibilités de formation. Nous favorisons l'établissement, dans la communauté, d'un réseau diversifié d'organismes d'alphabétisation publics sans but lucratif pour assurer aux apprenantes et apprenants des possibilités de formation flexibles qui répondent à tous leurs besoins.
- 2.4.3 Nous encourageons tous les programmes à établir ou à modifier leurs plans d'étude afin qu'ils tiennent compte, d'une manière équitable, de la diversité culturelle et raciale de la société, et des besoins des hommes, des femmes et des personnes handicapées.

- 2.4.4 Nous reconnaissons comme étant prioritaire la formation de toutes les participantes et de tous les participants à l'alphabétisation.
- 2.4.5 Nous encourageons tous les programmes à tenir compte de l'accessibilité et des besoins spéciaux des personnes ayant un handicap et à assurer notamment une prestation et des services de soutien équitables.
- 2.4.6 Nous nous attendons à ce que tous les programmes offerts aux femmes mettent à leur disposition les services de soutien dont elles ont besoin.
- 2.4.7 Nous assurons un accès adéquat aux programmes et services pour les Ontariennes et les Ontariens des régions rurales.

Le réseau d'alphabétisation comprend plusieurs éléments : le Centre d'études indépendantes (ministère de l'Éducation et de la Formation), les conseils scolaires, les collèges, les organismes syndicaux et communautaires.

Les milieux d'alphabétisation se préoccupent de stabilité et du besoin d'une planification à long terme. Le principe 2.4.2 traite du soutien de base continu réservé aux organismes d'alphabétisation. La politique gouvernementale veut que le financement de base de l'enseignement élémentaire soit dirigé vers une infrastructure stable composée d'organismes sans but lucratif. Mais cette politique n'empêche pas les entreprises de vendre des services d'alphabétisation aux employeurs ou aux personnes. Les employeurs peuvent acheter à des établissements de formation privés, les services offerts en milieu de travail. Les programmes peuvent confier à des établissements de formation privés, la prestation de services qu'ils ne sont pas en mesure de fournir. Dans un cas comme dans l'autre, lorsqu'un programme est financé par l'État, il appartient au bénéficiaire de la subvention de s'assurer que les services fournis en sous-traitance par un établissement de formation privé sont dispensés conformément aux normes de qualité et aux critères de financement approuvés.

Les milieux d'alphabétisation tiennent à ce que la formation soit inclusive et accessible à tous ceux et celles qui prennent part à l'alphabétisation : apprenantes et apprenants, instructrices et instructeurs, administratrices et administrateurs.

Les alphabétiseuses et alphabétiseurs veulent aussi que leurs programmes englobent tout le monde, et surtout les membres de notre société qui ont été traditionnellement négligés, comme les femmes. Au cours de la consultation, les participantes et participants ont accordé une attention spéciale au rôle des personnes handicapées dans les programmes d'alphabétisation. Il existe une foule de handicaps - difficultés d'apprentissage ou de

développement, handicaps d'ordre physique, psychiatrique et sensoriel - qui peuvent influencer la participation à un programme d'alphabétisation.

Les différents types de handicap nécessitent des services de soutien distincts comme, par exemple, des interprètes et des interprètes tactiles. Bien qu'ils soient nombreux à promouvoir «l'intégration scolaire» des personnes handicapées, il y en a d'autres qui croient que les personnes handicapées, notamment les personnes sourdes, ont une culture unique alimentée par des expériences communes.

2.5 Services intégrés

- 2.5.1 Nous favorisons les programmes qui intègrent des services appropriés répondant aux besoins des apprenantes et apprenants.
- 2.5.2 Nous préconisons la prestation de services d'appoint aux apprenantes et aux apprenants qui ne soient pas rattachés à un programme subventionné, afin d'encourager la collaboration et la coordination entre les programmes et les services.
- 2.5.3 Nous préconisons des initiatives qui augmenteraient la perméabilité des programmes et qui favoriseraient les liens entre ces derniers.
- 2.5.4 Nous favorisons des partenariats entre le gouvernement de l'Ontario, le COFAM et les organismes d'alphabétisation, de même qu'entre les organismes et les apprenantes et apprenants.

Les milieux d'alphabétisation ont recommandé au COFAM un modèle d'alphabétisation souple. On devrait promouvoir des services et des méthodes administratives qui facilitent le progrès à l'intérieur du système de formation et le passage d'un programme à l'autre. Pour s'assurer que les apprenantes et apprenants aient accès à un choix varié de programmes, divers services de soutien ont été jugés essentiels. Le besoin d'intégrer les programmes et services a, lui aussi, été au coeur des discussions. Par intégration, on entend que les mêmes services soient facilement accessibles dans tous les programmes. Une personne ne devrait pas être obligée de se rendre à plusieurs endroits pour trouver les services d'appoint tels que la garderie, le transport, le soutien du revenu et le counseling.

Les initiatives d'aiguillage ont pour but de faciliter le passage d'un programme à l'autre en comblant les écarts qui peuvent exister. Lorsque le moment est venu pour une apprenante ou un apprenant de passer de l'ALF/ESL à un programme d'enseignement de base plus avancé, il

ou elle peut avoir besoin de programmes de rattrapage pour passer d'un niveau à un autre, d'un mode d'enseignement à un autre, ou pour passer à d'autres services de soutien.

Bien que ces principes s'appliquent aux services qui sont rattachés aux apprenantes et aux apprenants plutôt qu'aux programmes, ils ne s'opposent nullement à l'existence, par exemple, d'un programme d'alphabétisation familiale qui s'adresse aux parents et à leurs enfants. Dans l'alphabétisation familiale, le soin des enfants est une composante importante du programme.

3. Vision d'ensemble

- 3.1 Nous reconnaissons le droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens à l'alphabétisation.
- 3.2 Nous soutenons un projet de société visant à enrayer l'analphabétisme en Ontario d'ici l'an 2000.

La **Charte internationale des droits de l'homme** de 1948, signée par le Canada, note à l'Article 26(1) «Toute personne a droit à l'éducation». De plus, en 1976, le Canada ratifiait le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** qui a force de loi au plan international. Cette ratification prenait place après une consultation avec toutes les provinces. L'Article 13(1) du Pacte déclare :

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation.

Dans l'Article 13(2) (a), le Pacte déclare : «L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous». L'Article 13(2)(d) note aussi que :

L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme.

Le Canada a aussi participé à la rédaction de la **Déclaration du droit d'apprendre** de 1985. Est compris dans la Déclaration du droit d'apprendre «le droit de lire et d'écrire». La Déclaration note que le droit d'apprendre «doit être reconnu comme un des droits fondamentaux. L'acte d'apprendre, en effet, qui est au coeur de l'activité éducative, fait passer l'être humain d'état d'objet à la merci de l'événement au statut de sujet créateur de son histoire.»

L'utilisation du terme «droit à l'alphabétisation» dans l'énoncé de vision n'a pas pour but de créer, de définir, ou d'influencer les garanties juridiques ni de servir à leur interprétation. Il veut démontrer que le COFAM reconnaît l'alphabétisme universel comme une aspiration ou un but que la société doit s'efforcer de réaliser et de promouvoir.

4. Objectifs et stratégies d'ensemble

Un objectif doit se rapporter à un but ou à un résultat qui peut être mesuré et atteint.

Une stratégie doit nous dire comment nous allons atteindre nos objectifs. Elle comprend des énoncés d'action qui décrivent ce qui se fera.

Les Principes directeurs engagent le système d'alphabétisation, qui comprend le COFAM, à viser des buts généraux qui feront progresser l'alphabétisation des adultes en Ontario. Il est nécessaire de définir des objectifs et stratégies pratiques pour atteindre ces buts. Les périodes de rencontre du groupe de travail ayant été trop courtes pour qu'il puisse élaborer des objectifs et stratégies, les participantes et participants se sont chargés d'en proposer au cours des consultations. Les stratégies sont un appel à l'action commune lancé aux personnes et aux organismes qui s'intéressent à l'alphabétisation - gouvernement, secteur de l'enseignement, médias, entreprises, travailleuses/travailleurs, et le grand public.

Les participantes et participants au processus de consultation ont mis en relief sept objectifs généraux liés aux éléments suivants :

- **Éducation permanente;**
- **Programmes et services d'alphabétisation accessibles et axés sur l'apprenante et l'apprenant;**
- **Diversité et équité dans l'emploi et dans la participation;**
- **Système d'alphabétisation;**
- **Évaluation du programme;**
- **Reconnaissance de l'apprentissage; et**
- **Formation des alphabétiseuses et des alphabétiseurs.**

4.1 *Éducation permanente*

Objectif Reconnaître d'ici l'an 2000 l'éducation permanente comme mode de vie accepté et comme politique de l'Ontario.

Stratégies Établir et maintenir des partenariats coopératifs entre les organismes d'alphabétisation, les syndicats, les entreprises, l'industrie et le gouvernement en vue d'un partage des ressources et d'une intervention plus efficaces.

Faire mieux connaître et comprendre les questions et programmes d'alphabétisation ainsi que les besoins des apprenantes et des apprenants avec l'appui des médias.

Reconnaître que l'alphabétisation fait partie intégrante de la formation et du développement économique ainsi que de l'éducation permanente.

Recommander que le gouvernement de l'Ontario promulgue une politique ontarienne faisant de l'alphabétisation un droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Recommander qu'après avoir passé en revue les recommandations de la Commission royale sur l'éducation, le gouvernement de l'Ontario considère enchâsser dans la loi le droit des adultes à accéder à des programmes d'éducation pour adultes allant de l'alphabétisation de base jusqu'au niveau équivalant à la fin des études secondaires.

Activités en cours liées à l'éducation permanente

- Le COFAM est en soi un partenariat entre les syndicats, les entreprises, les groupes visés par l'équité, les milieux d'enseignement et de formation, et le gouvernement. Les conseils qui examinent actuellement les programmes sont eux aussi constitués de membres représentant ces partenaires du marché du travail. Les commissions locales, lorsqu'elles seront établies au cours de la prochaine année dans 25 régions de la province, le seront elles aussi.
- Alpha Ontario et le Centre FORA ont pris un nouvel essor en tant que centres de ressource et représentent le symbole visuel de l'alphabétisation en Ontario. De nouveaux produits sont accessibles aux programmes. Le COFAM collabore aussi avec ABC Canada pour faire connaître les programmes et services d'alphabétisation.
- Des liens se tissent entre les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage grâce au projet Evaluating Academic Readiness for Apprenticeship Training (EARAT). Ce projet évalue le niveau de préparation des élèves qui veulent accéder aux programmes d'apprentissage en milieu scolaire et détermine les lacunes que peuvent combler les cours préparatoires offerts dans les collèges comme ceux du Programme Formation de base de l'Ontario (FBO).
- Le programme préliminaire d'adaptation de la main-d'oeuvre (PPAM) répond aux besoins d'adaptation de la main-d'oeuvre qui se présentent après la fermeture d'une grande usine. On est en train d'établir des liens avec les Bureaux de consultation en formation professionnelle de l'Ontario (BCFPO) et les bureaux de Formation professionnelle de l'Ontario (FP).

- Les co-présidents du COFAM ont écrit au ministère de l'Éducation et de la Formation demandant au gouvernement de l'Ontario de promulguer une politique ontarienne faisant de l'alphabétisation un droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

4.2 Programmes et services d'alphabétisation accessibles et axés sur l'apprenante et sur l'apprenant

Objectif Mettre les programmes et services d'alphabétisation à la disposition de tous les gens qui en ont besoin.

Stratégies Fournir un financement continu et adéquat à long terme pour assurer la présence d'un système d'alphabétisation stable et de haute qualité.

Négocier avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) le financement des programmes d'alphabétisation en Ontario en association avec le COFAM, et s'assurer que cette association ait sa place dans toute entente ultérieure pertinente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Établir et maintenir un partenariat entre les milieux d'alphabétisation, les organismes de services sociaux, et les groupes visés par l'équité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public, afin de mettre en place des services de soutien également accessibles à l'ensemble des apprenantes et des apprenants.

Assurer l'accès aux services d'alphabétisation sans égard à la participation actuelle ou éventuelle au marché du travail.

Encourager la participation des apprenantes et des apprenants à tous les niveaux et dans tout le système d'alphabétisation.

Mettre au point des méthodes de formation qui répondent aux besoins spécifiques des particuliers, des communautés et des autres groupes, en particulier des femmes, des minorités raciales, des personnes handicapées, des Francophones, des Autochtones et des autres minorités culturelles.

Aider les peuples autochtones à concevoir des modèles de langues autochtones littéraires normalisés afin de permettre la production de matériel didactique dans ces langues.

Élaborer et mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, un programme efficace d'alphabétisation en langue maternelle pour ceux et celles dont la langue première n'est ni l'anglais ni le français.

Élaborer, pour le français et l'anglais, des modèles d'alphabétisation à distance en collaboration avec la télévision de service public et commercial, Contact Nord, et d'autres organismes, et chercher à établir des partenariats avec le secteur privé pour financer la programmation.

Activités en cours liées aux programmes et services accessibles et axés sur l'apprenante et l'apprenant

- Les programmes reçoivent fidèlement du financement. En 1993-1994, lors de la création du COFAM, des ressources financières ont été mises à la disposition du COFAM pour pallier aux réductions de financement.
- Le COFAM a assuré les organismes d'alphabétisation que les programmes destinés aux apprenantes et aux apprenants qui ne participent pas officiellement au marché du travail continueront d'être financés.
- Le COFAM a demandé au ministère de l'Éducation et de la Formation d'inclure les aptitudes de base dans toute entente de formation ultérieure négociée avec Développement des ressources humaines Canada.
- Le programme Speech Assisted Reading and Writing (SARAW) est en voie d'implantation dans les programmes de l'Ontario grâce à un partenariat entre la Neil Squire Foundation, le Secrétariat national à l'alphabétisation, la DEC Computer Company, et le COFAM.
- Tous les programmes d'alphabétisation savent qu'ils doivent offrir des services aux groupes visés par l'équité. Des programmes répondant aux besoins spécifiques de groupes comme les personnes sourdes sont appuyés par le COFAM. Des projets en vue de produire du matériel pour les femmes, les Francophones et les Autochtones ont été financés par le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme (CCPEF), le Centre FORA pour les Francophones, et le nouveau Ningwakwe Clearinghouse pour les Autochtones.

- Le COFAM a appuyé des initiatives visant à concevoir des modèles de langue littéraire normalisée pour 13 langues autochtones en Ontario. Ces modèles pourront servir de base à la production de matériel didactique et à l'établissement de programmes d'alphabétisation dans des langues comme le cri ou le mohawk.
- Le COFAM a fourni du financement à des services d'alphabétisation multilingues offerts dans le Grand Toronto.
- Le COFAM conçoit présentement des programmes en collaboration avec TV Ontario. Il espère à l'avenir élaborer des programmes de formation à distance mettant à profit diverses technologies pour les alphabétiseuses et alphabétiseurs et pour les apprenantes et apprenants.

4.3 Diversité et équité dans l'emploi et la participation

Objectif S'assurer que l'alphabétisation est également accessible à l'ensemble des apprenantes et apprenants, alphabétiseuses et alphabétiseurs et autres participantes et participants.

Stratégies Accroître, en faisant appel à de meilleures méthodes de recrutement, la représentation des minorités raciales et culturelles et des personnes handicapées au niveau du personnel et des bénévoles dans les organismes d'alphabétisation.

Mettre en oeuvre des politiques d'équité dans les organismes d'alphabétisation.

Activités en cours liées à la diversité et à l'équité dans l'emploi et la participation

- Le COFAM fournira aux programmes d'alphabétisation des données démographiques s'appliquant à la zone de prestation de leurs services. Ces données faciliteront leurs décisions en matière d'embauche et de programmes.
- Les programmes recrutent plus activement des personnes ayant des antécédents semblables à ceux de leurs apprenantes et apprenants et de leurs communautés. Cela est particulièrement évident dans les programmes communautaires.
- La Politique/Programmes Note N° 119 (13 juillet 1993) oblige les conseils scolaires à élaborer et à mettre en oeuvre une politique d'anti-racisme et d'équité ethnoculturelle.
- La plupart des programmes d'alphabétisation sont assujettis aux lois d'équité salariale.
- La Loi sur l'équité en matière d'emploi, 1994, est la loi qui gouverne l'ensemble du secteur public qui regroupe les programmes d'alphabétisation.

4.4 Système d'alphabétisation

Objectif Instituer un système d'alphabétisation intégré, efficace, complet et bien coordonné capable de partager les ressources, d'identifier et de combler les lacunes et d'éviter la duplication.

Stratégies **Au sein des communautés :**

Coordonner les services de soutien communautaire afin d'assurer la satisfaction des besoins personnels identifiés par les apprenantes et par les apprenants.

Évaluer et élargir les liens entre les principaux partenaires et les programmes afin de répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants et des communautés, et de faciliter la mobilité des apprenantes et des apprenants.

Voir à ce que l'évaluation soit accessible à toutes les apprenantes et à tous les apprenants afin de déterminer leur niveau d'alphabétisme et leurs besoins et de les diriger vers les programmes qui leur conviennent.

À l'échelle provinciale :

Établir des accords d'articulation entre les alphabétiseuses et alphabétiseurs afin de garantir des normes pour tous les programmes d'alphabétisation.

Évaluer et élargir les services de soutien du réseau, en établissant par exemple une base de données conviviale et d'accès facile ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique pour faciliter l'orientation des apprenantes et des apprenants vers le programme d'alphabétisation ou d'autres cours préparatoires qui leur conviennent.

Activités en cours liées au système d'alphabétisation

- Grâce au Literacy Community Planning Process (LCPP), plusieurs organismes d'alphabétisation cherchent ensemble à améliorer les possibilités pour les apprenantes et apprenants de passer d'un programme à l'autre selon leurs besoins.

- Les milieux d'alphabétisation travaillent ensemble à améliorer les méthodes d'évaluation en puisant dans leur expérience du Programme préliminaire d'adaptation de la main-d'oeuvre (PPAM) destiné aux clientes et clients du programme Objectif emploi Ontario et aux autres membres de leur communauté.
- La plupart des communautés urbaines ont une ligne d'assistance téléphonique; les réseaux et programmes fournissent eux aussi de l'information. Un répertoire imprimé a été publié par Alphabase qui mettra bientôt en route des produits informatisés et logiciels conviviaux pour faciliter la recherche d'information et l'aiguillage au niveau local ou régional.
- Dans le cadre du Projet d'articulation des programmes préparatoires collégiaux (PAPPC) et du Projet de reconnaissance des acquis des adultes (PRAA), on est en train de concevoir et de mettre à l'essai un système qui permettra la reconnaissance de l'apprentissage, la reconnaissance des acquis (PRA), et un meilleur transfert des apprenantes et des apprenants entre les programmes. À l'avenir, ce système permettra aux programmes de documenter uniformément les résultats de leurs élèves en matière d'apprentissage.
- La publication d'un manuel au printemps de 1995 améliorera les méthodes d'évaluation. Ce manuel reposera sur l'expérience du Programme préliminaire d'adaptation de la main-d'oeuvre (PPAM), la formation du personnel des collèges qui participe à Objectif emploi Ontario/FBO, et la formation du personnel des programmes communautaires sur l'évaluation des portefeuilles. Ce projet est une co-réalisation du Collège Conestoga et du programme «BEST» de la Fédération du travail de l'Ontario (FTO).

4.5 Évaluation du programme

Objectif Établir, pour l'alphabétisation, des normes fondamentales de qualité ainsi que des méthodes d'évaluation et les appliquer à tous les programmes et services.

Stratégies Définir un cadre de responsabilisation complet et intelligible pour tous les partenaires engagés dans l'alphabétisation.

Concevoir des méthodes d'évaluation pour mesurer le succès des programmes et pour maintenir les liens de responsabilité.

Adapter les normes fondamentales ou élaborer et mettre en oeuvre des normes additionnelles pour répondre aux besoins spécifiques de secteurs de prestation et de groupes linguistiques culturels particuliers.

Concevoir des méthodes pour évaluer les progrès des apprenantes et des apprenants sur une base continue.

Procéder à une évaluation régulière des programmes d'alphabétisation en collaboration avec les participantes et les participants, les institutrices et les instituteurs et les autres intervenantes et intervenants, afin de s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et qu'ils sont conformes aux normes fondamentales de qualité.

Procéder à une évaluation du système à l'échelle provinciale une fois que des méthodes appropriées d'évaluation des programmes et des apprenantes et apprenants auront été mises en oeuvre dans tous les secteurs de l'alphabétisation.

Faire des recherches et analyser tous les modèles de programmes pour déterminer les méthodes de prestation par excellence et leur contenu.

Activités en cours liées à l'évaluation du programme

- Le cadre de responsabilisation a été défini. Il sera mis en oeuvre tel que décrit dans le présent livret.
- Les méthodes d'évaluation sont présentement à l'essai et des manuels pratiques seront publiés.
- Des normes sectorielles peuvent être adaptées et mises au point par les divers groupes culturels et secteurs de prestation aux fins d'application par leurs organismes membres.
- Des normes pour les services d'alphabétisation s'appliquant, entre autres, à l'information, l'aiguillage et le réseautage, sont en voie d'élaboration.
- Les résultats des projets pilotes exécutés au cours des sept dernières années et financés par le Secrétariat national à l'alphabétisation ont été publiés dans des rapports. On peut se procurer plusieurs de ces rapports auprès d'Alpha Ontario, le centre de ressources pour l'alphabétisation et l'enseignement des langues en Ontario.
- Alpha Ontario aide les programmes à se renseigner sur la recherche effectuée à l'extérieur du Canada sur la plupart des sujets liés à l'alphabétisation.

4.6 Reconnaissance de l'apprentissage

Objectif Établir un système de reconnaissance et d'accréditation des compétences de base des adultes à tous les niveaux.

Stratégies Établir une méthode coordonnée en consultation avec les pourvoyeurs leur permettant d'évaluer les progrès des apprenantes et des apprenants, y compris leur capacité d'utiliser leurs compétences dans de nouveaux milieux.

Collaborer avec le ministère de l'Éducation et de la Formation afin de mettre en place, pour les programmes préparatoires destinés aux adultes, un système d'accréditation reconnu à l'échelle provinciale qui :

- respecte les besoins et les objectifs individuels des apprenantes et des apprenants;
- permet de reconnaître les programmes préparatoires à tous les niveaux; et
- fournit aux adultes qui ont terminé le programme de formation de base au niveau supérieur une attestation reconnue à l'échelle provinciale.

Faire valoir l'attestation auprès des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.

Activités en cours liées à la reconnaissance de l'apprentissage

- Le COFAM a recommandé au Ministre de l'Éducation et de la Formation d'établir un système d'accréditation provincial reconnu pour les programmes préparatoires destinés aux adultes.
- Une fois mis en oeuvre, les projets PRAA et PAPPC satisferont à l'objectif visant à établir un système qui reconnaît l'apprentissage et remet une attestation en ce sens tout en respectant les besoins et objectifs individuels des apprenantes et des apprenants.

4.7 Formation des alphabétiseuses et des alphabétiseurs

Objectif Établir un système coordonné, efficace et complet pour assurer la formation des alphabétiseuses et des alphabétiseurs et des autres participantes et participants des organismes d'alphabétisation et pour reconnaître leur expérience et leur formation.

Stratégies Élaborer un continuum de cours pour répondre aux besoins variés des alphabétiseuses et des alphabétiseurs.

Élaborer un programme de formation en cours d'emploi pour tous les alphabétiseurs et alphabétiseuses.

Offrir aux alphabétiseuses et aux alphabétiseurs la formation nécessaire pour travailler avec des adultes handicapés et pour reconnaître les difficultés d'apprentissage.

Offrir aux alphabétiseuses et aux alphabétiseurs une formation qui leur permette d'évaluer les divers modes d'apprentissage des apprenantes et des apprenants et d'y répondre.

Établir un système qui reconnaît officiellement la formation initiale et continue des alphabétiseuses et des alphabétiseurs.

Activités liées à la formation des alphabétiseuses et des alphabétiseurs

- Le Clearinghouse for Literacy Worker Education (CLWE), un groupe inter-sectoriel d'alphabétiseuses et d'alphabétiseurs, travaille à l'élaboration d'un cadre pour identifier les compétences que doivent avoir les alphabétiseuses et alphabétiseurs, pour évaluer les connaissances acquises (PRA), pour reconnaître l'apprentissage, et pour créer des possibilités de formation pour les alphabétiseuses et alphabétiseurs. Il fait aussi connaître ces possibilités aux alphabétiseuses et alphabétiseurs.
- La Ontario Native Literacy Coalition (ONLC) a conçu, en collaboration avec le First Nations Technical Institute, un cours d'alphabétiseuse et d'alphabétiseur accrédité par le Collège Loyalist.
- La Cité collégiale conçoit présentement, en collaboration avec le Centre d'alphabétisation de Prescott (CAP), à Hawkesbury, un cours d'alphabétiseuse et d'alphabétiseur accrédité.

Suivi auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation (MEF)

Certaines de ces stratégies dépassent le cadre de responsabilité directe du COFAM et pouvaient seulement être recommandées par le COFAM au Ministre de l'Éducation et de la Formation. Dans une lettre du 4 août 1994, les co-présidents du COFAM ont recommandé au gouvernement de l'Ontario :

- de promulguer une politique ontarienne faisant de l'alphabétisation un droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens;
- qu'après avoir passé en revue les recommandations de la Commission royale sur l'éducation, qu'il considère enchâsser dans la loi le droit des adultes à accéder à des programmes d'éducation pour adultes allant de l'alphabétisation de base jusqu'au niveau équivalant à la fin des études secondaires;
- de négocier avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) le financement des programmes d'alphabétisation en Ontario en association avec le COFAM; et
- d'établir, en collaboration avec le COFAM, un système d'accréditation provincial reconnu pour les programmes préparatoires destinés aux adultes qui :
 - respecte les besoins et les objectifs individuels des apprenantes et des apprenants;
 - permet de reconnaître les programmes préparatoires à tous les niveaux; et
 - fournit aux adultes qui ont terminé le programme de formation de base au niveau supérieur une attestation reconnue à l'échelle provinciale.

Le Conseil d'administration du COFAM considérait ces quatre domaines comme essentiels pour satisfaire aux attentes du gouvernement de l'Ontario. Le 30 septembre 1994, le Ministre de l'Éducation et de la Formation répondait que le gouvernement de l'Ontario continuerait de promouvoir l'alphabétisation en Ontario par le truchement de ses initiatives actuelles, de ses politiques en matière d'éducation et de ses programmes d'alphabétisation. Le rapport de la Commission royale sur l'éducation traite de certaines de ces stratégies dans ses recommandations.

III. NORMES FONDAMENTALES DE QUALITÉ DES PROGRAMMES

Pour garantir un niveau de responsabilité convenable et une évaluation efficace des programmes, le COFAM a besoin de trois autres éléments :

- des normes fondamentales de qualité;
- des caractéristiques indiquant que les normes sont respectées; et
- des preuves pour chacune des caractéristiques du programme.

Les participantes et participants au processus de consultation ont proposé des normes fondamentales de qualité qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du COFAM. Les milieux d'alphabétisation ont maintenant eu la possibilité de définir les deux autres éléments, les caractéristiques et preuves des programmes, grâce à treize projets pilotes financés par le Secrétariat national à l'alphabétisation, DRHC. On a financé au moins un projet pilote dans chaque secteur de prestation et chaque groupe culturel. Ces projets pilotes serviront de guide aux programmes d'alphabétisation de leur secteur et permettront à ces derniers de profiter de l'expérience de leurs collègues.

Qu'est-ce qu'une norme?

Une norme indique comment le système d'alphabétisation ou un programme d'alphabétisation devrait fonctionner. Nous avons défini des normes de qualité qui peuvent aider tous les programmes d'alphabétisation en Ontario à atteindre un niveau de qualité uniforme. Les programmes utilisent ces normes pour s'auto-évaluer.

Caractéristiques du programme

Parce que les normes ont pour but de permettre l'évaluation de la qualité, il est important de démontrer comment les programmes s'y conforment. Pour ce faire, on recourra à des caractéristiques. Les caractéristiques décrivent comment une norme a été intégrée au programme.

Preuves

Les «preuves» servent à démontrer ou à mesurer une caractéristique. On pourra utiliser des facteurs qualitatifs et quantitatifs pour démontrer comment les normes sont respectées. Les preuves sont spécifiques. Elles nous disent le nombre de fois que quelque chose se produit, sa qualité, son intensité, et sa pertinence. Elles permettent de prouver qu'une caractéristique

est présente dans un programme. Il peut y avoir divers genres de preuves pour chaque caractéristique. Les preuves varient en fonction du secteur de prestation, du groupe culturel et du programme.

Normes sectorielles

L'interprétation des normes, des caractéristiques du programme, et des preuves différera selon que le programme est dispensé par un collège, un conseil scolaire, un syndicat ou un groupe communautaire. Diverses caractéristiques pourront être utilisées pour rendre compte de ces différences. Il se peut toutefois que certains groupes et secteurs de prestation jugent bon d'adopter des normes spécifiques pour assurer l'intégrité de leur secteur. Ces normes doivent être approuvées par l'organisme de coordination approprié pour être adoptées à l'échelle du secteur en cause.

5. Normes fondamentales de qualité

Préambule aux normes fondamentales de qualité

- L'évaluation favorisera l'amélioration des programmes. L'évaluation sera effectuée en fonction des ressources financières, humaines et professionnelles disponibles.
- À notre avis, les programmes ont besoin d'une source de financement stable et adéquate.
- Le COFAM et les milieux de l'alphabétisation évalueront périodiquement les normes fondamentales de qualité pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des participantes et participants, des programmes et des secteurs.

Que signifie ce préambule?

Il est impossible de discuter de «qualité» sauf dans un contexte financier. C'est le financement qui détermine le nombre d'alphabétisatrices et d'alphabétiseurs, le nombre d'apprenantes et d'apprenants, et le nombre et le genre d'activités.

Le COFAM croit qu'il est de la plus haute importance qu'un programme atteigne un haut niveau de qualité avant d'augmenter le nombre d'apprenantes et d'apprenants qu'il dessert. Les restrictions financières apportées par le gouvernement signifient qu'il faut atteindre un juste milieu entre le nombre d'apprenantes et d'apprenants et la qualité du programme. Le COFAM ne veut pas sacrifier la qualité à la quantité.

Le groupe de travail des milieux d'alphabétisation a rédigé ce préambule afin de capter la discussion sur la relation entre le financement et l'évaluation. Le COFAM est d'accord.

5.1 Mission du programme

Un programme d'alphabétisation de qualité contient un énoncé de mission et des objectifs qui doivent être présentés dans un langage simple et clair; la mission doit être suivie et partagée avec les participantes et participants et avec les autres intervenantes et intervenants dans la communauté.

Que signifie cette norme?

Un programme d'alphabétisation de qualité dispose d'un énoncé de mission. Cet énoncé de mission doit être rédigé dans un langage clair et guider effectivement les programmes dans leur prise de décisions. Cet énoncé doit être partagé avec les intervenantes et les intervenants, les apprenantes et les apprenants, ainsi que les bailleurs de fonds. L'énoncé doit être visible et connu des participantes et participants au programme.

5.2 Orientation communautaire

Un programme d'alphabétisation de qualité prend racine dans la communauté qu'il sert. Les apprenantes et apprenants participent aux décisions qui les touchent directement et à celles qui touchent leur communauté. Le programme doit être conforme à son fondement théorique et à ses objectifs et doit affermir les individus, leur communauté et leur identité culturelle.

Que signifie cette norme?

Les programmes d'alphabétisation de qualité font partie de leurs communautés. Ils comptent sur l'appui de la communauté et ils aident cette dernière à atteindre ses objectifs. On peut démontrer que le programme prend effectivement racine dans la communauté en s'assurant que les apprenantes et apprenants de la communauté participent pleinement aux prises de décisions. Le programme dispensé aide les particuliers à atteindre leurs objectifs mais, dans un sens plus large, il aide aussi la communauté à répondre à ses propres besoins et il renforce les principes de coopération communautaire. Le terme communauté a un sens large : il peut signifier la communauté culturelle mais aussi un lieu de travail ou un quartier. Chaque programme doit décider de la signification du mot «communauté» pour lui-même et pour ses apprenantes et apprenants.

5.3 Engagement du programme envers les apprenantes et les apprenants

Un programme d'alphabétisation de qualité fait valoir, planifie et offre aux apprenantes et aux apprenants des possibilités d'accroître leurs compétences en lecture, écriture, calcul, et autonomie fonctionnelle, ainsi que leur aptitude à la pensée critique et leur capacité de résoudre des problèmes.

Que signifie cette norme?

Un programme d'alphabétisation de qualité s'engage envers l'apprenante et l'apprenant et s'engage à l'aider à atteindre ses objectifs. Mais, les objectifs d'une apprenante ou d'un apprenant sont vastes. L'autonomie fonctionnelle, l'aptitude à la pensée critique, la capacité de résoudre des problèmes sont indissociables des compétences en lecture, écriture et calcul vu leur importance au travail et dans la vie quotidienne.

Un programme d'alphabétisation de qualité met en place les structures et différents types de soutien nécessaires pour accroître l'accès des apprenantes et apprenants et assurer des résultats équitables. Les programmes obtiennent des «résultats équitables» lorsqu'ils s'assurent que les apprenantes et apprenants reçoivent ce dont ils ont besoin pour obtenir des résultats au même niveau que les autres apprenantes et apprenants ayant une habileté semblable et appartenant aux autres groupes cibles. Les programmes aident les apprenantes et apprenants à lire, à écrire, à parler, et à comprendre ainsi qu'à communiquer au moyen d'un langage gestuel (pour les personnes sourdes) et d'autres formes symboliques de langage selon leurs besoins. Un programme aide l'apprenante ou l'apprenant à acquérir les compétences qu'elle ou qu'il s'est fixé comme objectifs et qui sont nécessaires à ses activités quotidiennes dans la communauté.

5.4 Engagement des apprenantes et des apprenants envers le programme

Un programme d'alphabétisation de qualité exige que les apprenantes et apprenants s'engagent à consacrer une quantité réaliste de temps et d'efforts pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés.

Que signifie cette norme?

Le succès est déterminé en collaboration par le personnel du programme et l'apprenante ou l'apprenant. Les apprenantes et apprenants doivent établir leurs propres buts en comprenant bien la quantité de temps et d'efforts qui devront y être affectés. Ils doivent comprendre la quantité de temps qu'ils devront consacrer chaque semaine à la réalisation de leurs buts. Il arrive que les buts doivent être modifiés pour répondre à de nouvelles attentes. Les

apprenantes et apprenants ont besoin de connaître le niveau d'efforts qu'ils devront déployer pour atteindre leurs buts et qu'on leur dise s'ils les ont atteints ou non.

5.5 *Respect des apprenantes et des apprenants*

Un programme d'alphabétisation de qualité favorise de bonnes relations et un respect mutuel entre les apprenantes et les apprenants, les alphabétiseuses et les alphabétiseurs, et les autres personnes dans l'organisme. Les programmes créent un milieu favorable à l'apprentissage, respectent le droit à la confidentialité des apprenantes et des apprenants, et prévoient une évaluation constructive de leurs réalisations.

Que signifie cette norme?

Les apprenantes et apprenants occupent le premier rang dans un programme d'alphabétisation. Toutes les participantes et tous les participants à un programme doivent reconnaître cette réalité et en tenir compte. Pour assurer le respect des apprenantes et des apprenants, les alphabétiseuses et alphabétiseurs doivent être conscients de la nécessité de protéger l'information privée sur l'apprenante ou l'apprenant et le caractère confidentiel de leurs discussions personnelles avec ces derniers.

Les apprenantes et apprenants ont besoin de savoir comment elles progressent vers leurs buts. Mais, cette information doit leur être communiquée de façon constructive afin qu'ils sachent qu'on les respecte et qu'on les apprécie à leur juste valeur.

5.6 *Méthodes et approches axées sur l'apprenante et l'apprenant*

Un programme d'alphabétisation de qualité utilise des méthodes et approches variées qui respectent l'individualité de l'apprenante ou de l'apprenant et qui sont axées sur eux. Il encourage les apprenantes et apprenants à participer individuellement et collectivement à leur apprentissage en vue de le prendre en main.

Que signifie cette norme?

«Axées sur l'apprenante et l'apprenant» signifie que non seulement les apprenantes et apprenants sont-ils au coeur du programme, mais qu'ils doivent aussi prendre en main une partie de leur apprentissage. Les apprenantes et apprenants participent avec le personnel aux décisions qui les touchent et aident à identifier les méthodes et approches qui leur conviennent.

Les «méthodes» représentent les divers moyens spécifiques qu'adoptent les apprenantes ou apprenants en collaboration avec les alphabétiseuses ou alphabétiseurs pour acquérir et parfaire leurs compétences, leurs connaissances et leur compréhension dans le cadre d'un programme d'alphabétisation. Les histoires fondées sur l'expérience langagière, la lecture assistée, la tenue d'un journal, les feuilles de travail sur un thème et l'analyse structurale des mots en sont quelques exemples.

Diverses «approches» à l'alphabétisation ont été élaborées à partir de :

- l'expérience tirée de l'alphabétisation de populations ou de groupes cibles particuliers tels que familles (alphabétisation familiale), personnes âgées, femmes, travailleuses et travailleurs employés (alphabétisation en milieu de travail), et apprenantes et apprenants ayant des besoins et des difficultés particulières tels que difficultés d'apprentissage, surdit , et handicaps li s au d veloppement;
- modes de prestation particuliers comme l'enseignement individuel, en petit groupe, en classe, l'enseignement assist  par ordinateur et   distance; et
- philosophies p dagogiques sp cifiques comme, par exemple, celle de Laubach Literacy.

Se d marquant par un ensemble distinct de connaissances et de pratiques, chaque approche s'inspire s lectivement des diverses m thodes d'alphab tisation en usage et contribue   leur d veloppement et, conform ment au principe  tabli, est ax  sur l'apprenante et l'apprenant.

5.7 Acc s et  quit 

Un programme d'alphab tisation de qualit  respecte les diff rences. Il poss de des structures et des syst mes de soutien pour faciliter l'acc s et l' quit  et pour aider les apprenantes et apprenants de tous les milieux   atteindre leurs buts.

Que signifie cette norme?

Les alphab tiseuses et alphab tiseurs savent que les apprenantes et apprenants ont des styles d'apprentissage diff rents et des objectifs diff rents. Les programmes d'alphab tisation doivent s'assurer qu'ils sont suffisamment flexibles pour s'adapter   divers styles d'apprentissage afin de garantir leur acc s aux gens de tous les milieux qui ont des objectifs diff rents. Les programmes doivent chercher   produire des r sultats  quitables pour les apprenantes et apprenants, ce qui veut dire que certains apprenants et apprenantes auront besoin de plus de temps et de plus d'attention que d'autres pour atteindre des objectifs semblables.

5.8 Évaluation des apprenantes et des apprenants

Un programme d'alphabétisation de qualité assure une évaluation continue des progrès réalisés par les apprenantes et apprenants. Ces derniers prennent part au processus d'évaluation qui contribue à leur développement.

Que signifie cette norme?

Une évaluation pertinente est essentielle pour les apprenantes et les apprenants et pour les alphabétiseuses et les alphabétiseurs. Les apprenantes et apprenants ont besoin d'être évalués au début de leur programme de formation. Mais, cette évaluation doit aussi être mise à jour régulièrement pour déterminer les progrès que font les apprenantes et les apprenants vers leurs objectifs. L'évaluation doit être une expérience positive effectuée avec la participation de l'apprenante ou de l'apprenant et faisant partie intégrante de son apprentissage.

5.9 Temps d'apprentissage

Un programme d'alphabétisation de qualité offre aux apprenantes et aux apprenants des périodes d'instruction d'une fréquence et d'une durée suffisantes pour leur permettre de progresser à un rythme raisonnable vers leurs objectifs. La fréquence et la durée d'un programme peut varier en fonction des besoins et des objectifs de chaque apprenante ou apprenant ou aussi en fonction des ressources accessibles aux programmes.

Que signifie cette norme?

Les apprenantes et apprenants ont des styles d'apprentissage et des horaires différents. Mais, il y a un rapport entre la quantité de temps qu'une apprenante ou qu'un apprenant peut consacrer à la poursuite de ses objectifs d'alphabétisation et le temps qu'il lui faudra pour les réaliser. Les recherches ont démontré qu'il faut au moins quatre heures par semaine pour assurer une amélioration constante des compétences en lecture et écriture. Les programmes d'alphabétisation doivent s'assurer qu'ils peuvent offrir à l'apprenante ou à l'apprenant tout le temps nécessaire à la réalisation de ses objectifs, sous réserve de ses capacités.

5.10 Nombre d'apprenantes ou d'apprenants par alphabétiseuse ou alphabétiseur

Un programme d'alphabétisation de qualité a un nombre d'apprenantes ou d'apprenants par alphabétiseuse ou alphabétiseur qui est établi en fonction des besoins des apprenantes et apprenants, de leur niveau d'instruction et du mode d'enseignement utilisé.

Que signifie cette norme?

Il y a différents styles d'apprentissage. Certains apprenants et apprenantes se sentent plus à l'aise avec un tuteur ou une tutrice qui leur offre un enseignement individuel. D'autres apprennent mieux en petit groupe. Aux niveaux supérieurs, un cours en salle de classe ou un laboratoire d'apprentissage assisté par ordinateur peuvent s'avérer pertinents. D'autres sont mieux adaptés à un apprentissage autodirigé dans un centre qui dispense l'enseignement sur demande aux personnes qui en ont besoin. Souvent, les gens ont besoin d'un tuteur ou d'une tutrice pour apprendre les rudiments de la lecture et de l'écriture mais ils se tournent vers l'enseignement en petit groupe pour acquérir d'autres compétences telles que l'esprit critique. Puis, il y a des apprenantes et apprenants qui sont prêts à suivre un cours en classe. Les programmes d'alphabétisation comprennent que pour répondre à ces exigences différentes des apprenantes et des apprenants, il est important d'établir le nombre d'apprenantes et d'apprenants par alphabétiseuse et alphabétiseur à un niveau qui permette le genre d'enseignement requis.

5.11 Matériel didactique

Un programme d'alphabétisation de qualité utilise une grande variété de matériel didactique qui concorde avec le fondement théorique du programme, convient aux adultes et répond aux besoins des apprenantes et apprenants. Le matériel utilisé doit être conforme au Code des droits de la personne de l'Ontario.

Que signifie cette norme?

L'utilisation de matériel didactique approprié est essentiel au succès de l'apprentissage. Pour répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants, différents genres de matériel doivent être disponibles. Le genre de matériel utilisé dans un programme d'alphabétisation indique aux apprenantes et aux apprenants ainsi qu'aux bailleurs de fonds le genre de service qui est offert. En choisissant le matériel qui sera utilisé dans un programme, les alphabétiseuses et alphabétiseurs doivent tenir compte des objectifs du programme et des principes de la formation de base des adultes de même que des objectifs que se sont fixés les apprenantes et les apprenants. Le matériel choisi doit démontrer qu'il respecte la dignité humaine et qu'il n'avilit aucun groupe.

5.12 Formation des alphabétiseuses et alphabétiseurs

Un programme d'alphabétisation de qualité est doté d'alphabétiseuses et d'alphabétiseurs ayant reçu une bonne formation andragogique en éducation de base. Leur formation initiale s'accompagne d'une formation continue.

Que signifie cette norme?

Un programme d'alphabétisation de qualité dispose d'alphabétiseuses et d'alphabétiseurs bien formés. Ils doivent connaître les méthodes d'éducation des adultes, et surtout la formation de base. Ils peuvent être déjà formés au moment de commencer à enseigner, mais ils ont aussi besoin de formation continue pour acquérir de nouvelles compétences et développer leurs talents existants. Les exigences en matière de formation des alphabétiseuses et alphabétiseurs varient d'un secteur à l'autre.

5.13 Extension des services

Un programme d'alphabétisation de qualité recourt à des stratégies positives et efficaces pour attirer les apprenantes et apprenants ainsi que les autres participantes et participants.

Que signifie cette norme?

Les programmes d'alphabétisation et les apprenantes et apprenants font partie d'une communauté à laquelle un programme d'alphabétisation doit faire connaître ses services pour attirer de nouveaux apprenants et apprenantes et pour faire appuyer sa mission. L'extension des services peut consister en publicité à la télévision par câble ou dans un journal local. Elle peut se faire dans le cadre d'une participation à différentes activités communautaires. L'extension des services est nécessaire pour rester en contact avec la communauté et connaître ses besoins en matière d'alphabétisation. Elle assure aussi une source constante d'apprenantes et d'apprenants et de gens qui appuient le travail du programme.

5.14 Services de soutien

Un programme d'alphabétisation de qualité aide les apprenantes et apprenants à accéder aux services de soutien dont ils ont besoin, que ce soit au sein du programme ou dans la communauté. Par exemple, ces services comprennent le transport, les garderies, le counseling, l'évaluation, ainsi que l'information et l'orientation vers des organismes pouvant répondre à leurs besoins économiques, culturels et sociaux.

Que signifie cette norme?

Les apprenantes et apprenants ont habituellement un grand nombre de besoins en-deça de l'alphabétisation. Ces besoins doivent parfois être comblés pour qu'ils réussissent. Souvent, les programmes d'alphabétisation financés par le COFAM ne peuvent répondre à tous ces besoins. Ils doivent donc connaître les méthodes de soutien accessibles dans leur communauté. S'ils ne peuvent offrir de services de garderie ou divers services de counseling, les programmes d'alphabétisation doivent connaître leur communauté assez bien pour pouvoir diriger l'apprenante ou l'apprenant vers les sources de soutien disponibles.

5.15 Liens organisationnels

Un programme d'alphabétisation de qualité entretient des liens communautaires et organisationnels pour :

- réaliser les buts du programme;
- aider les apprenantes et les apprenants à passer efficacement d'un programme d'éducation à un autre, à jouer un plus grand rôle au sein de leur communauté, à poursuivre leur formation, ou à obtenir un emploi;
- intégrer et consolider la prestation des services d'alphabétisation au niveau local; et
- s'assurer que l'alphabétisation fait partie intégrante du système général d'éducation et de formation.

Que signifie cette norme?

Un programme d'alphabétisation de qualité entretient avec la communauté, les organisations et les services d'aiguillage, les liens nécessaires pour aider les apprenantes et les apprenants à passer efficacement d'un programme d'éducation à un autre, ou d'un programme d'éducation à un emploi. Enracinés dans la communauté et à l'écoute des besoins des apprenantes et des apprenants, les programmes d'alphabétisation entretiennent au sein et à l'extérieur du système d'alphabétisation des adultes, les liens nécessaires à la réalisation de leur propre mission et des objectifs de leurs apprenantes et apprenants. Finalement, un programme d'alphabétisation de qualité collabore avec d'autres programmes, par le biais d'organismes comme les commissions locales ou les réseaux d'alphabétisation et organismes de coordination. Cette collaboration garantit l'existence d'un système de prestation solide et coordonné.

Cette norme signifie que les programmes d'alphabétisation prennent part aux démarches et aux projets qui veulent faciliter le passage des apprenantes et des apprenants à d'autres programmes. Le Literacy Community Planning Process (LCPP) et le Projet de reconnaissance des acquis des adultes (PRAA) sont des exemples de ces projets.

5.16 Responsabilité du programme

Un programme d'alphabétisation de qualité tient ses promesses. Il a des comptes à rendre aux apprenantes et aux apprenants, aux organismes qui le parrainent, à ses partenaires, à la collectivité et aux bailleurs de fonds. Toutes les intervenantes et tous les intervenants, et non pas seulement le personnel, sont responsables du succès du programme.

Que signifie cette norme?

Les programmes d'alphabétisation ont une responsabilité envers les organismes qui les parrainent, les partenaires qui les aident, la communauté qui les soutient et les encourage, et les bailleurs de fonds qui les appuient financièrement. Mais, un programme d'alphabétisation n'est pas le seul responsable de son succès ou de son échec. Son succès dépend aussi du niveau de financement reçu et de l'engagement des apprenantes et apprenants, des bénévoles et des autres intervenantes et intervenants à réaliser des buts communs.

5.17 Responsabilité administrative

Un programme d'alphabétisation de qualité met sur pied et maintient des systèmes financiers et administratifs solides pour fournir des renseignements statistiques, financiers et généraux précis et ponctuels.

Que signifie cette norme?

Pour démontrer qu'on est responsable, il faut une bonne administration. Les programmes d'alphabétisation ont besoin de savoir et de montrer au public comment l'argent est dépensé. Ils ont besoin de systèmes qui produisent des statistiques valables sur leurs activités et sur leurs apprenantes et apprenants. Cette information est importante pour l'évaluation et pour la reddition de comptes. Une bonne administration est nécessaire pour étayer les objectifs du programme et des apprenantes et apprenants. Le COFAM aide les programmes à respecter cette norme.

5.18 Évaluation du programme

Un programme d'alphabétisation de qualité prévoit une évaluation annuelle de son efficacité. L'évaluation du programme doit se faire sur une base participative et continue.

Que signifie cette norme?

Les programmes d'alphabétisation doivent examiner dans quelle mesure ils atteignent leurs buts ainsi que ceux de leurs apprenantes et apprenants. Pour que cet exercice soit efficace, les programmes font, au moins une fois par année, une évaluation fondée sur les dix-huit normes fondamentales de qualité. Cette évaluation ne doit toutefois pas nuire à l'apprentissage; elle doit être intégrée au programme et se faire sur une base continue. Comme toutes les autres activités d'un programme, l'évaluation doit se faire avec la participation des apprenantes et apprenants et faire partie de leur apprentissage. Ses résultats doivent se refléter dans l'adaptation et le développement continu du programme.

IV. LES ÉVALUATIONS PILOTES

Treize organismes d'alphabétisation ont commencé à faire des évaluations pilotes en février 1994 dans le but d'établir des principes directeurs fondés sur l'expérience des évaluations pilotes. Ils ont été choisis de façon à représenter les éléments communs des programmes d'alphabétisation. Ainsi, un organisme qui dispense l'enseignement en classe aura des affinités avec les modèles de prestation en classe des autres secteurs. On a effectué au moins un projet pilote par secteur. Les directives touchant l'évaluation tirées de ces projets pilotes devraient être suffisamment flexibles pour s'appliquer aux divers secteurs.

Les organismes suivants effectuent présentement les projets pilotes :

- BEST - Fédération du travail de l'Ontario (syndicat);
- Carleton Roman Catholic School Board (conseil scolaire anglophone);
- Centre d'alphabétisation de Prescott (programme communautaire pour francophones);
- Centre d'alphabétisation Huronie (programme communautaire pour francophones);
- La Cité collégiale (collège francophone);
- Conseil des écoles séparées catholiques de Sudbury (conseil scolaire francophone);
- CORE Literacy, Waterloo Region Inc (programme d'alphabétisation communautaire pour anglophones);
- Fort Erie Native Friendship Centre (programme d'alphabétisation communautaire pour autochtones);
- Lakehead Board of Education (conseil scolaire anglophone);
- Organization for Literacy in Lambton (programmes d'alphabétisation intersectoriels pour anglophones);
- North York Board of Education (conseil scolaire anglophone);
- Sheridan College (collège anglophone); et
- Tri-County Literacy Council, Cornwall (Laubach).

Chaque projet pilote s'est servi des normes pour identifier des **caractéristiques du programme** indiquant comment les normes peuvent être intégrées à son programme ainsi que des **preuves** pour démontrer l'efficacité des caractéristiques de son programme.

Lorsque les évaluations pilotes seront terminées, au printemps de 1995, des manuels pratiques en anglais et en français seront rédigés. Ces manuels aideront les programmes à effectuer leur évaluation. Ils expliqueront aussi aux alphabétiseuses et aux alphabétiseurs comment les programmes d'alphabétisation ont intégré les normes et s'en sont servis pour améliorer leur programme.

V. LES PROCHAINES ÉTAPES :

Le COFAM :

- révisera les critères de financement et les formulaires de déclaration pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes fondamentales de qualité;
- guidera et aidera les programmes à établir des caractéristiques et des preuves pour s'assurer qu'ils respectent les normes fondamentales de qualité;
- encouragera les secteurs à établir des normes sectorielles, au besoin, et à définir des caractéristiques et preuves s'appliquant à ces normes sectorielles;
- encouragera les organismes et les programmes à effectuer des évaluations régulières;
- aidera financièrement les organismes à évaluer, à tour de rôle, les programmes dans chaque région;
- évaluera le système d'évaluation dans son ensemble;
- surveillera les programmes au moyen de visites afin de déterminer dans quelle mesure ils respectent les normes et s'il doit continuer de les subventionner.

Les secteurs et programmes d'alphabétisation doivent :

- connaître les projets pilotes entrepris dans leur secteur;
- satisfaire aux critères de financement révisés;
- définir des caractéristiques et preuves pour chaque caractéristique du programme qui montrent que les normes sont respectées;
- établir, au besoin, des normes de qualité propres à leur secteur;
- faire une évaluation annuelle;
- participer aux évaluations régionales;
- participer à l'évaluation du système d'alphabétisation; et
- surveiller l'application des normes.

Que comporteront ces étapes?

Critères de financement

Pour respecter le nouveau cadre de responsabilisation, le COFAM révisera ses critères de financement pour 1995-1996 afin de les harmoniser avec les normes fondamentales de qualité. Initialement, les programmes devront choisir six des dix-huit normes et présenter un rapport sur celles-ci. Les programmes devront aussi identifier les deux normes sur lesquelles ils ont l'intention de se concentrer au cours de l'exercice financier.

Caractéristiques et preuves du programme

Étant donné que les normes fondamentales ont pour but de permettre l'évaluation de la qualité des programmes, il est important de démontrer comment les programmes y satisfont.

Les treize projets pilotes d'évaluation ont déjà mis au point des exemples de caractéristiques et de preuves s'appliquant aux normes fondamentales; ces exemples s'appuient sur le travail des groupes anglophones, franco-ontariens et autochtones et sur celui des secteurs de prestation : conseil scolaire, collège, communauté et syndicat. Pour mettre en œuvre les normes fondamentales de qualité, les programmes d'alphabétisation peuvent adapter ces caractéristiques et fournir des preuves qui s'appliquent à leurs services.

Normes sectorielles

Les normes fondamentales s'appliquent à tous les secteurs et programmes d'alphabétisation financés par le COFAM. Mais, c'est à la diversité des programmes que le mouvement de l'alphabétisation doit une bonne partie de sa force. Chacun des neuf secteurs a des caractéristiques uniques qui peuvent être exprimées dans les normes de son secteur. Il se peut que certains secteurs souhaitent établir leurs propres normes.

Dans ce cas, les comités consultatifs de chaque secteur consulteront les programmes relevant de leur secteur et établiront des normes sectorielles pour assurer l'individualité et la qualité des services d'alphabétisation qu'ils offrent.

Tous les programmes d'un secteur spécifique devront se conformer aux normes sectorielles ainsi qu'aux normes fondamentales. Par exemple, les programmes d'alphabétisation communautaire pour Francophones pourraient avoir des normes sectorielles qui insistent pour que le français soit une des langues maternelles des apprenantes et des apprenants qui participent à leurs programmes. Les programmes d'alphabétisation communautaire pour Autochtones pourraient insister pour que tous les programmes aient la capacité d'offrir aux apprenantes et apprenants des services d'alphabétisation dans une langue autochtone.

Évaluation régulière

Les normes, caractéristiques du programme, et preuves seront efficaces dans la mesure où le COFAM, les groupes et secteurs d'alphabétisation, et les programmes d'alphabétisation évalueront leur application. Nous devons nous assurer que les normes, les caractéristiques et les preuves soient pertinentes. Nous devons aussi les réviser lorsqu'elles ne sont plus efficaces.

Mais, tant que les normes sont considérées comme efficaces pour l'ensemble des programmes ou pour un secteur spécifique, nous devons nous efforcer d'assurer leur succès. Il se peut que certains programmes incorporent cette évaluation régulière dans leurs modalités de déclaration annuelle ou dans les rapports descriptifs accompagnant la demande de subvention annuelle au COFAM. Tous les programmes doivent évaluer une fois par année leur rendement à l'égard des normes.

Évaluation régionale à tour de rôle

Le COFAM financera des évaluations régionales effectuées en collaboration avec les divers secteurs et types de programmes d'une région. Les programmes des régions seront évalués à tour de rôle. Ces évaluations permettront aux milieux d'alphabétisation de déterminer l'efficacité des différentes méthodes de prestation de services aux apprenantes et apprenants et d'assurer la coopération entre les secteurs.

L'évaluation du système au niveau régional permettra aussi de faire ressortir les lacunes et le double emploi. Elle permettra par ailleurs d'examiner les liens qui existent entre les programmes et les services dans le but d'aider les apprenantes et apprenants.

Évaluation du système

Le COFAM entreprendra une évaluation du système fondée sur le cadre de responsabilisation et les normes fondamentales de qualité. Cette évaluation sera de grande portée et elle permettra aux milieux d'alphabétisation d'évaluer le rendement de tous leurs membres.

Surveillance

Pour continuer de recevoir des subventions, les programmes d'alphabétisation doivent démontrer qu'ils font des efforts concrets pour respecter les normes. Ils ont la possibilité de démontrer leur succès au cours du processus menant au financement et pendant les visites du personnel du COFAM.

AUTRES PROJETS LIÉS À LA RESPONSABILITÉ

Plusieurs projets en cours en Ontario cherchent présentement à améliorer la responsabilité du système d'éducation à tous les niveaux. En voici quelques-uns.

- La Commission royale sur l'éducation a consulté un vaste public sur l'éducation et sur la manière de rendre l'ensemble du système d'éducation permanente plus responsable devant le public. Le mémoire présenté par le COFAM à la Commission était conforme au Cadre de responsabilisation et aux Normes de qualité.
 - Le rapport de la Commission royale, **Pour l'amour d'apprendre**, a été soumis au Ministre de l'Éducation et de la Formation en février 1995. Parmi ses 167 recommandations, cinq traitent de l'éducation de base des adultes.
25. Nous recommandons que le Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM) soit investi du mandat d'établir, en partenariat avec les conseils scolaires, les collèges communautaires et d'autres partenaires de la collectivité, des programmes qui aideront les diplômés d'écoles secondaires et les décrocheurs à réussir leur intégration au marché du travail, ce qui inclut des possibilités accrues de stages d'apprentissage et d'autres types de formation, ainsi que du counseling d'emploi.
 27. Nous recommandons que, pour permettre à tous les résidents et résidentes de l'Ontario, peu importe leur âge, d'obtenir un diplôme d'études secondaires, les conseils scolaires financés par les fonds publics aient le mandat et les ressources financières nécessaires pour offrir des programmes d'éducation des adultes.
 28. Nous recommandons qu'un processus cohérent d'évaluation des acquis soit établi pour les élèves adultes en Ontario, et que dans ce processus soit inclus un examen en vue d'obtenir un diplôme équivalent au diplôme d'études secondaires.
 30. Nous recommandons que le droit des adultes de parfaire leur éducation soit protégé, peu importe leur situation sur le marché de l'emploi ou leurs intentions à cet égard.
 31. Nous recommandons que le COFAM définisse et prévoie immédiatement dans le programme d'alphabétisation des adultes à court terme et à moyen terme, une composante en français qui ne soit pas liée à la participation au marché du travail et qui vienne s'ajouter aux programmes en français liés à la participation réelle ou possible au marché du travail.

- Le ministère de l'Éducation et de la Formation (MEF) a mis en route un projet de normalisation provinciale qui établira des normes provinciales gouvernant les résultats attendus des élèves en 3^e, 6^e et 9^e années, ainsi qu'un mécanisme pour évaluer dans quelle mesure ces normes sont respectées.
- Le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux (CNAPC) veillera à ce que des résultats d'apprentissage soit appliqués à l'échelle des programmes provinciaux et à ce que les apprenantes et apprenants reçoivent des crédits reconnus par l'ensemble du système. Le CNAPC procédera lui aussi, à l'avenir, à une évaluation des programmes.
- Le Programme de reconnaissance des acquis (PRA) mis en route par le MEF dans les collèges, permettra aux élèves adultes de faire évaluer et reconnaître les connaissances et l'expérience pour lesquels ils n'ont pas reçu de crédits dans le passé. Le PRA permettra aux élèves d'être admis au niveau approprié dans les programmes de formation sans qu'ils aient à présenter les titres présentement exigés.
- Le Projet d'articulation des programmes préparatoires collégiaux (PAPPC) financé par le COFAM établira des résultats d'apprentissage pour les programmes préparatoires collégiaux, et démontrera leurs liens avec des programmes semblables dispensés à l'échelle du système collégial et dans d'autres systèmes de prestation. On aura ainsi un mécanisme pour reconnaître l'apprentissage, et pour obtenir entre autres l'agrément provincial au niveau supérieur du spectre des connaissances.
- Le Projet de reconnaissance des acquis des adultes (PRAA) fera l'essai de modèles pour reconnaître l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux niveaux élémentaires.
- Un guide sur l'Individualisation des programmes préparatoires destinés aux adultes examinera le besoin, explorera les enjeux, définira un processus de développement, et fournira des exemples sur la mise en oeuvre de programmes.
- Une base de données sur l'alphabétisation, «l'Alphabase», contrôlera l'activité alphabétisante et aidera à mesurer l'impact des programmes d'alphabétisation et du soutien gouvernemental à la grandeur du système.
- Le Clearinghouse for Literacy Worker Education (CLWE) identifiera les possibilités de formation pour les alphabétiseuses et alphabétiseurs et développera un système d'apprentissage pour ces derniers. Il leur communique aussi des exemples de bonne pratique et discute d'agrément.
- Un rapport publié en 1989, fondé sur l'étude effectuée par Statistiques Canada, décrit les besoins d'alphabétisation des adultes en Ontario.

Toutes ces initiatives nous aideront à mieux évaluer la mesure dans laquelle nous atteignons nos buts et à dispenser un enseignement de qualité à l'échelon provincial, régional et au niveau des programmes. Chacun de ces projets contribuera à accroître la responsabilité du système d'éducation envers le public.

DOCUMENTATION

Le COFAM a préparé de la documentation sur la qualité et l'évaluation. Cette documentation est gratuite.

Nom : _____ Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél.: (_____) _____

Documents sur la politique :	Quantité requise	
	Anglais	Français
Pour la communauté anglophone	T106 _____	P106 _____
Pour la communauté franco-ontarienne	S105 _____	A112 _____
Pour la communauté autochtone	N107 _____	D102 _____

Documents sur la qualité :	Anglais	Français
Pour la communauté anglophone	G108 _____	D103 _____
Pour la communauté franco-ontarienne	Q101 _____	Q102 _____
Pour la communauté autochtone	E108 _____	A119 _____

Résumés en langage clair des documents sur la qualité :	Anglais	Français
Pour la communauté anglophone	W103 _____	E110 _____
Pour la communauté franco-ontarienne	P107 _____	S110 _____
Pour la communauté autochtone	A118 _____	Q103 _____

Documents sur la consultation :	Anglais	Français
Guide de discussion	DG1-E _____	GD1-F _____
Cadre de responsabilisation et Normes de qualité	A102 _____	A102 _____

Envoyez votre demande à la Section de l'alphabétisation par :

TÉL : (416) 326-5482

FAX : (416) 326-5505

T TTY/ATS : (416) 326-5493

ou par la poste à :

Section de l'alphabétisation
 Direction de l'alphabétisation et de la préparation à l'emploi
 COFAM
 625, rue Church, 3^e étage
 Toronto, Ontario
 M4Y 2E8